



**UNE EDUCATION
APAISEE POUR
UNE SOCIETE
EMANCIPATRICE**



L'ÉDUCATION ET LA FORMATION SONT AU CŒUR DU PROJET ÉCOLOGISTE

La civilisation industrielle s'est construite sur l'illusion que les ressources naturelles étaient illimitées et en s'accommodant de l'idée que les capacités des êtres humains étaient inégalement réparties et naturellement limitées par leurs « dons » respectifs. Le productivisme a poussé cette conception à son paroxysme, encourageant le pillage du monde et creusant les inégalités, conçues comme une fatalité.

Les écologistes, au contraire, affirment que les ressources naturelles sont limitées, ce qui impose de fonder un autre modèle de développement appuyé sur de nouvelles formes d'organisation économique et sociale, qui ne peuvent exister que grâce à une mobilisation sans précédent de l'intelligence et de la créativité des

humains. C'est pourquoi ils parient sur l'éducation et la formation.

L'éducation et la formation sont indispensables pour que chacune et chacun donne toute sa mesure, mais aussi pour que les collectifs humains puissent construire activement un futur plus solidaire et démocratique : ce sont des éléments essentiels du lien social. L'éducation et la formation sont enfin un levier capital pour réussir la transformation écologique de l'économie, à plus forte raison dans un monde complexe où la mise à disposition quasi-gratuite des connaissances, via la révolution numérique, nous oblige à repenser les modes de transmission. Education et formation doivent donc mobiliser l'ensemble de la société, car vivre ensemble, cela s'apprend.



**Philippe
Meirieu**

« De Thomas More au Meilleur des Mondes, les utopies ont toujours imaginé des sociétés parfaites, figées, immobiles, dans lesquelles, tout étant parfaitement réglé, l'homme n'aurait plus à penser. Contre ces utopies de la fixité, l'avenir est aux utopies de la mobilité, qui parient sur les formidables capacités de création et d'invention des êtres humains. C'est la condition pour que l'éducation vise à émanciper et non à conditionner »

L'ÉDUCATION EST L'AFFAIRE DE TOUTE LA SOCIÉTÉ

Construire un projet éducatif pour le XXI^e siècle, c'est s'appuyer d'abord sur une approche globale, qui ne se limite pas à des mesures techniques d'aménagement de l'École. Promouvoir la coopération plutôt que la compétition, la confiance et la sécurité

Sortir du productivisme scolaire

plutôt que la sélection et l'exclusion, cela impose de travailler sur les quatre

pilliers à partir desquels notre société peut construire une éducation radicalement tournée vers le futur :

- la famille et les relations entre les générations : les parents sont les premiers éducateurs ;

- l'école et les institutions scolaires et de formation, de la petite enfance à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;

- le tissu associatif et culturel ;

- les médias et les écrans (télévision, téléphone portable, ordinateur, console...) : l'ensemble des techniques et stimulations qui environnent jeunes et adultes, conditionnent nos comportements et façonnent notre psychisme.

Penser l'éducation dans ces quatre dimensions et leur interaction, c'est bien une des spécificités des écologistes, contre toutes les approches sectorielles, technicistes et partiales qui visent à culpabiliser certains acteurs et à désigner des coupables. Cela suppose une concertation permanente, un travail collectif qui n'exclut aucun acteur éducatif. Bien évidemment, les collectivités territoriales impliquées dans le bâti, les projets locaux d'éducation, la formation professionnelle doivent y être associées.

LE TABLEAU NOIR

Or depuis 2002, la droite au pouvoir mène une politique éducative qui cache de plus en plus mal la logique monomaniaque qui est sa seule et unique motivation : faire des économies sur un service public auquel elle n'a jamais cru.

La suppression aveugle de moyens financiers et humains a frappé d'abord l'éducation populaire et tout ce qui permettait d'introduire la souplesse sans laquelle le système est incapable de faire face à la complexité des problèmes d'aujourd'hui. Désormais, elle atteint le noyau dur : non seulement



Marie-Christine Blandin

« Nous ne sommes pas en crise de société ; nous sommes dans un monde en profonde mutation, et les acteurs et citoyens de demain, ce sont les enfants qui entrent à l'école aujourd'hui. Nous avons le devoir de forger un projet politique d'égalité, de qualité, d'épanouissement humain, d'émancipation de chacun, sinon, demain, on s'égorgera pour le dernier litre de pétrole. »

les remplacements d'enseignants absents ne sont plus effectués, mais le nombre d'élèves par classe augmente, l'éducation prioritaire perd le peu de moyens spécifiques dont elle disposait et la présence humaine stable, indispensable pour prévenir les phénomènes de violence, diminue. Chaque recteur a désormais pour priorité de fermer les établissements

L'éducation n'est ni la variable d'ajustement de nos finances, ni l'alibi de l'enfermement des mineurs

de petite taille, qui jouent pourtant un rôle fondamental dans l'animation de l'espace rural et des quartiers sous-équipés.

C'est à travers la fragilité des justifications avancées par le pouvoir qu'apparaît le cynisme de cette politique : les enseignants envoyés devant les élèves sans la moindre formation, l'encouragement aux primes et heures supplémentaires qui dénature les métiers de l'éducation en y intégrant la logique du « travailler plus pour gagner plus », les annonces sans lendemain de plans de lutte contre la violence, de promotion des langues ou des sciences révélant l'incompétence d'un gouvernement qui n'a au fond jamais vraiment réfléchi à ce qu'il fallait faire pour que l'école fonctionne mieux. Et ne parlons pas de l'éducation populaire, ignorée, de l'aide à la parentalité, honteusement réduite, pour éviter à la société d'avoir à se remettre en question, à une panoplie de sanctions infligées

aux parents décréétés « démissionnaires », des médias livrés aux amis du président pour y dégager du « temps de cerveau humain disponible », de la formation professionnelle mise sous la tutelle des marchés.

Un projet, finalement, émerge de cet immense renoncement : l'école du tri sélectif doit, à coup d'évaluations et de procédures de dépistage de plus en plus précoces, classer, répartir et contingenter les cohortes d'écoliers... et mettre en tutelle les enseignants astreints à obligation de résultat.

Les publics les plus vulnérables sont, eux, exclus d'emblée du champ de l'éducation. A l'encontre de l'esprit de l'ordonnance de 1945 et de tous les textes internationaux (on oublie un peu vite que le Comité du Conseil des ministres européens a exprimé le 10 novembre 2010 sa volonté de construire « une Europe par et pour les enfants »), la délinquance des mineurs n'est traitée que dans sa dimension pénale, alors qu'elle soulève d'abord des enjeux éducatifs et sociaux. L'expérience a montré depuis longtemps que l'enfermement ne pouvait être éducatif, et le gouvernement fait de l'enfance en danger l'otage de sa communication sécuritaire en mettant en place les « peines plancher » et les procédures de « comparution immédiate », ainsi qu'en créant de très coûteux « centres éducatifs fermés », dont on ne révélera pas l'échec, puisque le poste de Défenseur des Enfants et la Commission nationale de Déontologie et de Sécurité, qui auraient pu les contrôler, ont été supprimés.

Le (très médiatique) dispositif « cours le matin, sport l'après-midi » ne concerne que 0,14 % des élèves. Les « internats d'excellence » n'accueillent que 0,6 % des boursiers..

CONTRE LE STATU QUO EDUCATIF, RETABLIR LA CONFIANCE A L'ÉCOLE

Mais s'ils ont été les premiers à dénoncer la politique éducative de la droite, les écologistes ne défendent pas un retour au statu quo, qui serait le meilleur moyen de donner des armes aux adversaires de l'éducation démocratique et de l'école républicaine. Ils n'ont pas attendu les agressions de Sarkozy pour critiquer notre modèle éducatif, critiques que les évaluations internationales confirment : l'école française, sur laquelle la société française se décharge de plus en plus de sa fonction éducative (tout comme elle se décharge de l'enfance en danger sur la prison), reproduit les inégalités et ne crée que très mal les conditions pour que les savoirs soient un moyen d'émancipation. Conçue au XIXe siècle sur un modèle qui n'était

Ralentir... École !

que partiellement démocratique, elle n'a jamais vraiment assumé les

évolutions de son rôle dans une société qui se transforme : la massification du secondaire, puis du supérieur, l'émergence de nouveaux moyens de médiation et de diffusion du savoir, la modification du statut de l'enfant imposent des changements qu'il faudrait s'approprier pour en faire des points d'appui solides. Face à ceux qui s'accrochent de l'injustice sociale et la confortent, par exemple en sup-

primant la carte scolaire, les écologistes veulent proposer un véritable projet et non une simple politique de préservation de l'existant.

Contre une éducation qu'on voudrait nous présenter comme une course pour les meilleures places et comme un moyen d'imposer le silence à une jeunesse que d'aucuns trouveraient trop remuante, à l'opposé de discours qui ne parlent que d'autorité et de savoir en croyant que ces vertus se décrètent, ils sont décidés à rétablir la confiance à l'école... et dans toute l'éducation. Redonner aux jeunes l'envie de participer à la vie sociale, aux enseignants d'innover en sachant que leur travail ne sera pas méprisé par l'administration, aux élèves d'aller à l'école, aux parents de s'impliquer dans la scolarisation de leurs enfants sont des objectifs autrement plus féconds que la mise en scène d'une course d'obstacles dont l'enjeu serait d'échapper (pour certains, seulement !) au chômage et à la mort sociale.

Un projet éducatif écologiste, c'est d'abord une volonté de prendre le temps de revenir aux fondamentaux. Non pas le tristement réducteur « lire, écrire, compter », mais l'autonomie, la solidarité, la responsabilité.



Eva Joly

« Nous devons redonner à toutes et tous le goût de l'école. Aux enfants qui ont peur de l'échec individuel, je veux donner l'envie d'oser et de réussir collectivement »

AUTONOMIE

L'éducation doit apporter à chacun la possibilité de construire le parcours qu'il souhaite suivre en prenant en compte la société dans laquelle il vit en étant capable de prendre des risques pour faire face aux incertitudes de la vie. Cela suppose qu'à l'heure de l'information immédiate, des nouveaux obscurantismes et de la pression consumériste, les moyens de son émancipation par le savoir et la maîtrise de compétences professionnelles soient offerts à chaque individu tout au long de sa vie.

Emanciper à tous les âges

L'éducation aux médias, à l'environnement et au développement durable, à la non-violence, à l'image, à la différence, aux langues et cultures régionales, à la citoyenneté... sont des objectifs constamment réaffirmés : la société a pris conscience de ce que l'éducation vise à l'appropriation par chacun des enjeux sociaux, démocratiques et écologiques du monde contemporain. Elle peine pourtant à leur donner corps, en particulier dans le système scolaire où cette démarche d'« éduquer à » tel ou tel problème vient se surajouter à un curriculum défini par des programmes fixés discipline par discipline. L'enjeu de l'invention de la formation tout au long de la vie sera de mettre la logique de l'« éduquer à » au principe même de l'acte éducatif, à chaque

Faire de l'école le lieu de l'intelligence partagée, foyer de l'attention à soi, aux autres et au monde

étape et dans tous les lieux de formation, ce qui impose d'en tirer toutes les conséquences, notamment dans la

définition des programmes scolaires et le découpage disciplinaire. Cet effort commence à la télévision, premier éducateur de beaucoup

d'enfants, qui passent moins de temps à l'école que devant le petit écran. Ce moyen de consommation de l'image utilisé comme outil de manipulation des esprits à des fins commerciales doit contribuer au contraire à une indispensable éducation à l'image. Les écologistes souhaitent la création de comités consultatifs composés de parents, d'experts et de jeunes, chargés pour chaque chaîne de proposer et d'évaluer la mise en œuvre de moyens

affectés au rôle éducatif de la télévision : limitation de la publicité au moment de

La télévision : de la manipulation à l'éducation

diffusion des émissions à destination du jeune public, agrément de ces émissions, diffusion d'émissions de décryptage de l'actualité conçues pour les enfants, diffusion des films d'origine étrangère en version originale sous-titrée, animation de forums Internet permettant aux familles de s'informer et de dialoguer sur les émissions diffusées...

Le temps du progrès technologique n'est pas celui de la décision politique : des aberrations comme la loi Hadopi l'ont montré. Dans ce cadre, la réflexion sur l'usage par les jeunes d'Internet et des téléphones portables

est limitée au monde de l'entreprise et du commerce à des fins de marketing. La réponse à ce défi technologique ne

va pas de soi : le politique doit s'en emparer à la faveur d'un grand débat national.

Les Agendas 21 scolaires

Un agenda 21 scolaire est une démarche éco-responsable menée par un établissement scolaire. Elle implique l'ensemble de la communauté éducative (personnels et usagers) réunie dans un comité de pilotage pour dresser un état des lieux de l'établissement et de son impact sur l'environnement. Le diagnostic partagé doit déboucher sur des actions compatibles avec les enjeux d'un développement durable.

Les possibilités sont aussi nombreuses que les situations et les compétences locales et peuvent engendrer des partenariats divers sur le territoire. Les « entrées » dans cette démarche globale sont variées : lutte contre les gaspillages, consommation responsable, introduction du bio à la cantine, valorisation des déchets, plan de déplacement, protection de la biodiversité locale ...etc. Les moyens employés : méthodologie de projet, démocratie participative, citoyenneté active, sont également formateurs et contribuent à l'amélioration du lien social et de la qualité de vie dans l'établissement.

L'agenda 21 dépasse donc le simple cadre gestionnaire et devient un outil au service de l'éducation, privilégiant une approche interdisciplinaire des problématiques et redonnant du sens aux apprentissages dans une institution scolaire souvent confrontée à la démotivation et à l'échec scolaire. Inscrite dans le temps et touchant l'ensemble des acteurs (inter-catégoriels et inter-générationnels), la démarche crée une culture commune, une sensibilisation effective aux enjeux du développement durable, première étape pour une évolution des comportements individuels vers plus de collectif. L'établissement scolaire devient un lieu d'expérimentation, un outil au service de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Cette « éducation à », nécessaire face à la crise globale de notre société, modifie et enrichit notre vision du monde, ouvre de nouveaux possibles. Elle donne l'espoir d'un avenir plus respectueux de soi et des autres dans l'écosystème mondial, grâce à une démarche réellement démocratique et solidaire.

Tant pour l'enfant que pour ses parents, un service public de la petite enfance, appuyé notamment sur le tissu associatif, doit être mis en place, contre la logique de privatisation des

Un service public associatif et solidaire de la petite enfance

services d'accueil qui inspire la politique de la droite. Ce service

public de la petite enfance organiserait, autour de maisons de la petite enfance, la mise en réseau de la PMI, des crèches solidaires dans lesquelles chacun doit pouvoir inscrire son enfant s'il le souhaite, et de l'école maternelle, en cohérence avec le projet éducatif local. De nombreuses collectivités locales agissent déjà en ce sens : elles doivent être soutenues et encouragées par l'Etat. La formation et l'amélioration des conditions de

travail des assistantes maternelles sont, tout particulièrement dans le monde rural, une question à ne pas négliger : beaucoup d'entre elles par-

tiront à la retraite dans les années qui viennent et leur remplacement est indispensable.

Une « Maison de l'Éducation » à Lyon...

Cette initiative est née de la volonté...

- *des parents élus FCPE qui voulaient pouvoir débattre, échanger, s'interroger sur l'éducation hors de l'école, avec de multiples partenaires... l'espace donné aux parents au sein des conseils d'école n'étant pas suffisant.*
- *des enseignants, travaillant en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) qui voulaient inscrire leurs engagements au-delà des seules salles de classe.*
- *des élus d'arrondissement (dont un maire écologiste) qui voulaient soutenir une démarche de coéducation et de participation citoyenne sur le territoire des pentes de la Croix-Rousse.*

Sous la forme d'une association loi 1901, la Maison de l'Éducation s'est créée en 1996 et a obtenu un local au cœur des pentes en 2001, grâce à cet engagement partagé... et toujours effectif. Cette maison, ouverte à tous ceux qui s'interrogent sur l'éducation, fonctionne avec un conseil d'administration composé de parents, de membres d'associations et de structures du quartier, d'enseignants.

*C'est en fait à la fois un **réseau d'écoute et d'appui à la parentalité** (liens entre parents, écoles et acteurs éducatifs du 1^{er} arrondissement; une réflexion partenariale sur l'éducation), un **lieu de rencontres, d'échanges et de projets** (débats, groupes de paroles, forums... ainsi que des ateliers pour enfants, adolescents, parents, habitants), un **lieu d'information et de documentation sur l'éducation** et un **lieu festif** (organisation de soirées jeux, de fêtes...pour développer le lien social).*

Ce n'est pas une maison bleue ...mais elle est toujours sur la colline : les années Darcos l'ont même renforcée !

Pour la période d'instruction obligatoire, la société n'a jamais choisi entre le modèle démocratique incarné par l'école primaire et le modèle aristocratique entretenu par le secondaire. Les citoyens inventeront ensemble (enfin !) l'école fondamentale, qui aura pour rôle de faire vivre aux enfants de 6 à 16 ans une expérience commune organisée autour de l'objectif d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences. Cette expérience fera toute sa place aux sa-

voirs artistiques et à l'éducation physique, à la pratique de l'anglais international (précédé par une initiation aussi précoce que possible à une autre langue), et inclura, pour tous, un véritable contact avec le monde professionnel ainsi qu'un apprentissage poussé de savoirs manuels et technologiques : il ne s'agit aucunement de sélectionner ou d'orienter, mais de

**Inventer l'école
fondamentale**

construire la culture commune d'hommes et de femmes libres et de citoyens investis, conscients de leur rôle et de leur capacité d'action individuelle et collective. Au lieu de distinguer les « forts » et les « faibles » dans une logique de classement en

vue d'une orientation ultérieure, cette éducation citoyenne, qui fera sa place à la connaissance de soi, doit donner à chacun les moyens de décider de ses choix de formation et de métier en toute connaissance et conscience de ses ressources et limites.

Parler « globish » ou découvrir d'autres cultures ?

Le temps est loin où on apprenait l'anglais en commentant Shakespeare, sans être capable de demander son chemin à Londres. Le « cadre européen de référence » pour l'enseignement des langues fixe des objectifs de communication écrite et orale. Mais ces objectifs de communication sont-ils si centraux pour les langues autres que l'anglais ? Qu'on le veuille ou non, un anglais standardisé (le « globish ») sert de base à la communication bien au-delà des frontières des pays anglophones... de sorte qu'il est souvent difficile de convaincre un jeune Français que la connaissance de l'allemand est essentielle pour se rendre en Allemagne, tant l'anglais est bien maîtrisé outre-Rhin.

Si réduire l'apprentissage des langues à la maîtrise de l'anglais de communication internationale serait un scandale, refuser de reconnaître la domination de cette langue serait irresponsable.

Nous proposons d'ouvrir le débat sur l'intégration dans le socle commun de deux objectifs distincts d'apprentissage des langues. La communication en anglais, d'une part, la découverte de cultures étrangères (dans leurs aspects linguistiques, artistiques, sociaux, historiques...), d'autre part. Ce cours de « civilisation » n'aurait pas pour objectif premier la communication et pourrait concerner une langue différente chaque année (sans exclure l'anglais), avec possibilité d'en découvrir plusieurs au cours d'une scolarité (ce qui inclurait une initiation à l'esperanto). Ce temps de découverte serait d'ailleurs une première étape vers l'étude ultérieure éventuelle de la langue elle-même.

Revaloriser l'enseignement technologique et professionnel : sortir de l'incantation

Quel ministre de l'éducation n'a pas essayé de convaincre l'opinion que l'orientation dans les voies technologiques ou professionnelles pouvait être synonyme de réussite ? Peine perdue : la « revalorisation » de ces enseignements n'a guère avancé depuis que l'Education nationale s'en occupe sérieusement.

Cette « revalorisation », en fait, n'a jamais voulu s'appuyer sur une politique des salaires, qui revaloriserait significativement les revenus des travailleurs manuels.

Les voies technologiques et professionnelles sont d'ailleurs peu harmonisées avec les années d'étude du primaire et du collège : l'école, avant 15-16 ans, demeure le lieu d'un enseignement « général » où savoirs manuels et technologiques n'ont qu'une place mineure. S'orienter en ce sens est donc souvent considéré comme une anomalie.

Les écologistes demandent que le socle commun inclue, pour tous et suffisamment tôt dans la scolarité, les savoirs manuels ainsi qu'un véritable contact avec le monde professionnel, dans l'esprit de la « découverte professionnelle » de 6 heures hebdomadaires instituée malheureusement pour les seuls élèves en difficulté. C'est à cette condition qu'une orientation après seize ans vers une formation professionnelle se fera en connaissance de cause et aura une chance de ne plus être perçue comme un échec.

Prônée par beaucoup et rendue nécessaire par les enjeux de la démocratie et l'évolution de la technique, la prolongation de la période d'instruction obligatoire jusqu'à dix-huit ans paraît peu réaliste dans le contexte actuel de crise de confiance entre un nombre croissant de jeunes et leur école. En liaison avec le monde associatif et les mouvements d'éducation populaire, la priorité doit être à l'aménagement d'un temps au cours duquel, entre seize et vingt-cinq ans, chaque jeune pourrait vivre

une expérience personnelle choisie ou un engagement qui pourrait prendre la forme d'un service civique. Avant ou après ce temps de pause dans leur formation, les jeunes auraient la garantie de pouvoir suivre deux années de formation générale ou professionnelle. La question de savoir si ces deux années seraient obligatoires ou non doit être posée.

Prolonger la scolarité obligatoire ?

« Gap year » pour tous !

Dans beaucoup de pays, il est d'usage que les jeunes interrompent leur scolarité durant une ou deux années, entre quinze et vingt ans, pour prendre du recul et vivre une expérience personnelle forte. Ce peut être un chantier humanitaire, un engagement associatif, un voyage ou une découverte du monde du travail.

Cette « gap year » n'a pas sa place dans les traditions françaises, où l'école apparaît trop comme une course contre la montre où chaque année qui ne serait pas consacrée à engranger des « bonnes notes » est considérée comme un « retard ».

Au lieu de cela, les jeunes devraient être encouragés, à la sortie de l'école fondamentale, à vivre un temps de découverte qui leur permettrait non seulement de découvrir la vie d'une autre manière et de s'interroger sur leurs projets. Un tel temps de réflexion serait d'autant plus profitable aux élèves fâchés avec les études, qui, plus que de quitter le système scolaire, ont surtout besoin de prendre le temps d'être remis en situation de réussite sans que cet éloignement d'avec l'école apparaisse comme un échec ou un renoncement.

Cet encouragement à faire une pause serait facilité par la construction, pilotée par le monde associatif, d'une offre de stages, de voyages et d'expériences (notamment dans le cadre d'un service civique), ainsi que par la garantie de pouvoir reprendre ses études là où on les a laissées.

Ces deux années de formation seraient dispensées dans les lycées, qui ne pratiqueraient aucune sélection à l'entrée.

Elles seraient sanctionnées par le baccalauréat, obtenu en partie par la présentation de travaux d'équipe et la passation d'épreuves ponctuelles transdisciplinaires incluant un travail de recherche documentaire. On évaluerait ainsi réellement les compétences et les connaissances qui doivent

être celles de citoyens et de citoyennes du XXI^e siècle et de jeunes adultes se destinant à l'enseignement supérieur. L'obtention du baccalauréat professionnel, technologique ou général s'appuierait également sur la validation d'unités capitalisables, dans le cadre d'un système modulaire permettant à chaque lycéen de construire son parcours.

Un lycée pour construire un projet

Cette variété de choix, la possibilité d'interrompre ses études après seize ans ainsi que de les poursuivre après le baccalauréat rendent nécessaire l'existence d'un service public d'orientation, étroitement lié aux éta-

blissements (école fondamentale, lycées et universités), son articulation avec l'accompagnement des élèves devant être définie par le projet de chaque établissement.

Orientation : ni spécialisation précoce, ni « passerelles » hypocrites

Au lycée, la hiérarchisation implicite des séries, malgré les réformes successives tentant de les mettre sur le même plan (du moins sur le papier), a la vie dure. Ce qui est naturel, car l'existence d'un petit nombre de séries cloisonnées et facilement identifiables induit nécessairement une hiérarchisation : si, en fin de troisième ou de seconde, il faut choisir la voie que l'on suivra durant deux ou trois ans et, partant, le domaine d'études dans lequel on s'engagera après le baccalauréat, il va de soi que la majorité des jeunes choisiront leur série en fonction de l'ouverture de ses débouchés ou de son prestige bien plus qu'en fonction de son contenu.

L'« orientation » est donc souvent une injonction adressée aux élèves en difficulté à qui l'on demande, plus ou moins tôt, de quitter la « voie générale », ce qui n'est pas surprenant dans un système conçu autour d'une voie royale (lycée général-prépas-grandes écoles), toute autre filière apparaissant comme un moyen d'accueillir ceux qui ne peuvent suivre. L'appel à la création de « passerelles » qui permettraient de passer d'une voie à l'autre est ancien et n'a que très rarement donné lieu à une application féconde.

Les études au lycée doivent au contraire prendre la forme d'un parcours personnel par association de modules interdisciplinaires durant des cycles de moins d'une année. Il n'y a aucune raison qu'un lycéen ne puisse à la fois étudier les lettres et les sciences : chacun doit pouvoir suivre un parcours semblable à aucun autre, le choix final devant lui appartenir, à lui et à sa famille. Devant la diversité de tels parcours, la hiérarchisation deviendrait malaisée, et l'orientation dans le supérieur, qui ne devrait pas s'appuyer sur des pré-requis, pourrait faire l'objet d'une réflexion menée progressivement tout au long de la scolarité au lycée.

Cette réflexion portant tant sur le travail et le contenu des études au lycée que sur les études supérieures et le monde professionnel trouverait sa place dans des temps d'accompagnement. L'équilibre entre le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (COPsy), dans l'encadrement de cet accompagnement, est une question à poser. Dans tous les cas, le rattachement des COPs aux lycées est indispensable.

Le Service Public d'information sur les formations et les métiers a par ailleurs un rôle essentiel pour guider les individus, tout au long de leur vie, dans leurs études et leur formation, en associant les CIO actuels, les Missions locales et Pôle Emploi.

A partir de 18 ans, chaque jeune doit disposer d'un revenu universel d'autonomie qui lui permette de subvenir à ses besoins et de choisir s'il souhaite avoir une activité professionnelle en plus de poursuivre ses études. Ce projet, qui remplacerait le système

de bourses, serait d'abord financé par la suppression de la demi-part fiscale pour les enfants étudiants, et s'appliquerait dans un premier temps aux seules personnes en formation, et ce tout au long de la vie (cf. ci-dessous). La mise en place du revenu

universel est un projet à concevoir, à expérimenter et à mettre en place sur le temps de toute une législature. Le logement étudiant est aussi une condition de l'accès à l'autonomie. Un encadrement très strict des stages

(limitation du taux de stagiaires dans le personnel des entreprises, obligation d'encadrement pédagogique) doit permettre d'en faire des moments formateurs et des tremplins vers l'emploi et d'empêcher les abus.

Vers un revenu universel d'autonomie

Cette allocation, à mettre en place sur la législature, serait articulée, pour les jeunes, à l'organisation de la formation tout au long de la vie. Il s'agit d'abord de faciliter les périodes d'orientation et d'exploration prescrites par les Missions locales ou le Service public d'orientation, les stages d'insertion, les occasions d'engagement volontaire (en particulier le service civique, qui doit perdre son caractère d'exception), la formation professionnelle et les modules d'accès à l'emploi (stages de complément de qualification). Il s'agit d'un dispositif qui serait complémentaire du droit de tout jeune à bénéficier de vingt années de formation au cours de sa vie.

Le revenu d'autonomie est appelé à se substituer à la rémunération de stagiaire de la formation continue, à l'indemnité de service civique ou aux bourses d'enseignement supérieur et peut comporter une part fixe universelle, une part sur critères sociaux et, éventuellement, une part de prêt à remboursement contingent réservé à l'aide, par exemple, à l'installation et à la création d'activités artisanales.

L'entrée dans la vie sera d'autant plus facilitée que la société manifesterait sa confiance à l'égard de la jeunesse, trop considérée sous l'angle de ses difficultés, de son intégration jugée insuffisante, voire du danger qu'elle représenterait. A l'inverse de cette logique de stigmatisation qui représente une impasse sur l'avenir, il faut secourir les initiatives des collectivités locales qui soutiennent les projets de jeunes et multiplier les chantiers citoyens, notamment à travers le service civique, qui, négligé depuis sa création, doit revenir au premier plan. L'accès à l'autonomie est un processus progressif, qui doit passer par l'exercice de responsabilités, notamment dans le cadre associatif et scolaire, où ces responsabilités doivent être valorisées, y compris dans les procédures de certification, tous les engagements devant être adossés au diplôme de sortie du système scolaire. C'est vrai aussi dans les institutions,

où, au-delà des conseils municipaux d'enfants, l'intégration des jeunes dans les instances de décision serait facilitée par la généralisation du scrutin de liste. Une réflexion doit être lancée sur l'intérêt de l'abaissement de l'âge du vote à seize ans, qui se pratique déjà dans plusieurs pays, comme l'Autriche ou le Brésil.

Faire confiance à la jeunesse

Le travail est consubstantiel à l'identité de chaque individu : tout travail comporte sa part de richesse pour celui qui le mène et pour la société. Il faut donc le valoriser, non pas pour « gagner plus » mais dans le sens profond d'une activité participant de la condition humaine. La formation professionnelle n'est donc pas seulement affaire de dispositifs ou d'adaptation aux exigences de

l'économie ; elle est la mise en œuvre des valeurs de l'éducation permanente.

L'accès à cette formation doit être simplifié, par le rapprochement des ministères de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et l'Enseignement supérieur, par une meilleure complémentarité entre Etat, régions, partenaires sociaux, entreprises et associations ainsi que par le renforcement du Service public d'orientation. L'horizon est que chaque citoyen doit pouvoir connaître ses possibilités d'entrée en formation sans avoir besoin d'accompagnement sur la connaissance de ses droits.

Après le baccalauréat, chacun doit avoir la possibilité de suivre huit années de formation générale et/ou pro-

Un crédit formation utilisable tout au long de la vie

fessionnelle (soit dix après l'école fondamentale), quand il le souhaite, tout au long de sa vie, et ce avec une garantie de revenu. Ce revenu serait financé par un redéploiement du système des bourses et des prestations familiales ainsi que par un système d'épargne-formation.

Il n'est pas admissible que la formation continue serve avant tout à ceux qui ont déjà reçu la plus importante formation initiale. L'offre de formation tout au long de la vie doit permettre de véritables changements de parcours professionnels, donner accès à des diplômes (y compris en développant la validation des acquis de l'expérience grâce à la diversification des voies d'accès : les parcours atypiques sont une richesse et non des cheminements erratiques) et proposer un choix important d'études à l'étranger. L'ensemble des dispositifs de formation post-bac seront accessibles aux adultes.

Formation professionnelle et démocratie participative en Basse-Normandie

Les Assises régionales « Voies publiques formation professionnelle » ont été initiées dès 2004 par Yanic Soubien, vice-président écologiste du Conseil régional, dans le but d'élaborer, dans le cadre d'une large concertation, le PRDFP (Plan régional de Formation professionnelle) 2006-2010. En un an, 16 réunions publiques ont réuni tous les acteurs de la formation et de l'emploi (4000 personnes).

Cette démarche de diagnostics partagés et de propositions de principes et d'actions concrètes, a révélé l'importance de la prise en compte de la diversité des territoires : « la Région comme une mosaïque de territoires et de besoins ». Ce travail de dialogue avec les partenaires, les opérateurs et les territoires, nous a permis, dans le prolongement de la loi de 2004 sur le Formation Tout au Long de La Vie et surtout de l'Acte 2 de la Décentralisation, d'imposer la Région à la fois dans son rôle de coordinateur régional de la formation professionnelle en lien avec l'aménagement du territoire et de puissance publique en matière d'intervention en direction des demandeurs d'emploi.

Ce travail coopératif s'est prolongé au delà des assises, surtout dans le partage de réflexions et d'expérimentations concernant notre volonté de mettre en place un Service Public Régional de Formation Permanente.

SOLIDARITE

L'autonomie de l'individu est synonyme d'égoïsme si elle ne s'inscrit pas dans une démarche solidaire. L'Etat doit créer les conditions de mise en œuvre des initiatives citoyennes qui cultivent la coopération, notamment à travers une école laissant une plus grande place aux objectifs de socialisation.

C'est à plusieurs qu'on apprend tout seul

L'éducation et la formation sont des droits, ce qui implique une obligation de moyens de la part des pouvoirs publics : il importe de rappeler que cette obligation ne se confond pas avec ce qu'on appelle communément « l'obligation scolaire ». L'école maternelle n'est pour le moment pas obligatoire, mais la Nation a l'obligation de permettre à ceux qui le souhaitent d'inscrire leur enfant en mater-

L'éducation pour tous : des droits pour chacun

nelle dès trois ans (droit qui doit être abaissé à deux ans, au moins dans l'éducation prioritaire), sans soustraire ce service à des « jardins d'éveil » ou à des services d'accueil :

l'école maternelle est un droit, pas une variable d'ajustement du budget de l'Etat. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la petite enfance doit être exclue du champ d'application de la directive européenne « Services », qui prétend la soumettre à la concurrence. De même, dans le cadre d'une journée scolaire raccourcie, l'Etat et les collectivités locales ont l'obligation d'organiser un service public d'éducation qui recherche la cohérence de la prise en charge des enfants et des jeunes sur l'ensemble de la journée. Le congé parental, raccourci, mieux rémunéré et pris à parité par les deux parents, est lui aussi facultatif, mais est un droit qui doit être effectif.

Rendre l'instruction obligatoire dès trois ans ?

Le débat doit être ouvert : les vertus de l'école maternelle sont reconnues (sauf peut-être par certains ministres UMP...), pourquoi n'est-elle pas intégrée à l'école obligatoire ?

Dans le contexte actuel, imposer l'obligation scolaire dès trois ans aurait le mérite de mettre l'école maternelle à l'abri des tentatives de marchandisation et de privatisation, avancées discrètement par une droite qui s'appuie sur des appels du pied pressants de la Commission européenne et de l'OCDE. C'était d'ailleurs le sens du projet de loi soutenu à l'automne 2011 par les sénateurs écologistes.

Mais au-delà de ces questions circonstancielles, quelle est la signification profonde de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire ?

Si indispensable que soit son articulation avec l'école primaire, il convient d'être très prudent face aux vellétés de faire de l'école maternelle une antichambre du cours préparatoire, l'initiative la plus caricaturale en la matière ayant été la soumission des enfants de cinq ans à l'évaluationnisme qui sévit aujourd'hui dans tout le système. Il n'est pas illégitime d'affirmer que la préservation de la spécificité de l'école maternelle, ainsi que la reconnaissance de modes de prise en charge alternatifs (même marginaux) avant six ans seraient mieux garantis en n'intégrant pas l'école maternelle à la période d'instruction obligatoire.

Retrouver l'esprit de l'Ordonnance de 1945

La question de l'accès aux droits est particulièrement brûlante pour les enfants les plus en danger, auteurs de délits ou enfants étrangers isolés. Pour ceux-là comme pour tous les autres, c'est la Convention internationale des Droits de l'Enfant qui doit s'appliquer : la priorité est de garantir qu'ils puissent exercer leurs droits à la filiation, à la santé, à l'expression et à l'éducation. Contre la mise en cause permanente de l'Ordonnance de 1945, qui demeure bien adaptée au problème de la délinquance des mineurs malgré ses évolutions, nous devons rappeler qu'un délinquant est d'abord un enfant en

Les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (créés en 2002) ont un budget de 90 millions pour... 420 places (soit plus de 200 000 euros par jeune !)

danger et que l'objectif de la Justice des mineurs, en collaboration avec l'école et l'aide sociale à l'enfance (on sait qu'il y a un lien direct entre déscolarisation, marginalité et passage à l'acte) est de l'aider à se construire. L'enfermement ne peut donc être une solution, et les dérives récentes (création de « centres éducatifs fermés », peines planchers, comparution immédiate et placements de mineurs dans les centres de rétention ou les zones d'attente des aéroports) sont inadmissibles. La Protection judiciaire de la Jeunesse, qui a un rôle de protection et d'éducation, ne saurait être placée

sous la dépendance des services pénitentiaires.

C'est à l'échelle du territoire que s'éprouve la solidarité. Il faut mettre en cohérence l'action des différents acteurs de l'éducation d'un même territoire en les mettant en relation et en leur

***Pour de vraies
politiques
éducatives de
territoire***

donnant les moyens de collaborer avec profit. Ce travail se ferait à l'échelle du bassin de vie, circonscription à créer qui aurait vocation à s'imposer aux services administratifs et à servir de base à la définition des collectivités locales. La réparation du scandale qu'a constitué la suppression de la carte scolaire ne passera pas par le rétablissement pur et simple de cet outil mal adapté, mais par la définition, sur un territoire, des complémentarités des établissements et de leurs projets, de la répartition de certains moyens, en particulier en ce qui concerne l'affectation des professeurs et la fixation des taux d'encadrement (l'attribution de moyens à l'enseignement privé sous contrat doit par ailleurs être conditionné à des objectifs de mixité sociale), de façon à faire de l'éducation prioritaire une réalité qui ne soit pas seulement administrative. Rendus au plus près du terrain, les arbitrages faciliteront le maintien des écoles de proximité. L'ouverture des établissements scolaires en dehors des heures de cours facilitera également la rencontre entre les acteurs de l'éducation formelle, informelle et non formelle.

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance et, parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice » Ordonnance du 2 février 1945

S'appuyer sur l'éducation populaire

Ces politiques territoriales, décidées en concertation entre tous les acteurs, permettront de densifier les relations entre établissements scolaires et mouvements d'éducation populaire et d'associer ces derniers à l'ensemble des projets éducatifs. Le gouvernement doit accompagner et soutenir le renouveau de ces mouvements, qui se manifeste, au-delà des fédérations agréées « complémentaires

de l'enseignement public », à travers des collectifs militants ou les universités populaires. La création d'un statut du bénévole, le développement de l'économie sociale et solidaire faciliteront le travail de cette nébuleuse associative, qui doit bénéficier du concours de l'Etat pour poursuivre sa mise en réseau et constituer un centre de ressources pour la formation des professionnels de l'éducation, le conseil aux associations et aux collectivités locales, l'animation des projets éducatifs et des recherches-actions.

Délinquance des mineurs : un vrai problème qui mérite mieux que des idées simples

La France a été un modèle en matière de justice des mineurs au lendemain de la Libération ; l'ordonnance de 1945 a posé le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif. Confirmé depuis par les textes internationaux relatifs à la protection de l'enfance, ce principe fondateur vaut d'être conservé dans l'élaboration d'un nouveau projet pour notre jeunesse : tous les enfants, quel que soit l'acte commis, font partie de la communauté nationale.

La droite au pouvoir, dans un relatif consensus, a adopté depuis 2002 un arsenal législatif (près d'une loi par an) faisant des mineurs délinquants les boucs émissaires de notre société, sans aucune efficacité sur la délinquance elle-même. Après avoir dénigré la justice des enfants et cassé des structures éducatives et des institutions comme la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la démagogie présidentielle parle de remplacer les professionnels de l'éducation et du travail social par des militaires. Loin de ces certitudes confortables attribuant tout à l'absence de respect de la discipline, nous savons que déviances et passages à l'acte sont des symptômes d'une souffrance qui requiert un travail éducatif de fond.

Plus qu'ailleurs, notre jeunesse souffre d'une image négative et n'est considérée qu'à travers les problèmes qu'elle pose. Or la montrer du doigt, dans une période où son insertion économique est particulièrement difficile, est le meilleur moyen de dresser les générations les unes contre les autres. Le sentiment d'insécurité est d'abord le fruit de l'absence de communication, qui génère irrespect et sentiment d'impunité. C'est en renouant le dialogue avec les jeunes qu'on recréera les conditions du respect. Nous devons montrer à la jeunesse qu'elle a une place à prendre dans notre société, en encourageant la prise de responsabilités, notamment dans le cadre associatif et scolaire, et en élargissant le service

Le statut et les droits des enfants seront réaffirmés, en conformité avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Nous réhabiliterons la Protection judiciaire de la Jeunesse et ses missions, au civil (mesures d'assistance éducative) et au pénal (mesures alternatives à l'enfermement et médiation-réparation). En accord avec les règles de La Havane, adoptées par les Nations Unies en 1990, nous affirmerons que l'incarcération des mineurs ne doit concerner que des cas exceptionnels. Nous réaffecterons les moyens au profit des services de milieu ouvert et de foyers éducatifs : suppression des structures d'enfermement, recrutement massif d'éducateurs. Le poste de Défenseur des enfants sera rétabli.

Carte scolaire et éducation prioritaire

Les zones d'éducation prioritaire (ZEP), créées en 1982, ont produit des effets mitigés : la distribution de moyens supplémentaires (rarement suffisants) a pu être accompagnée de véritables projets qui ont amélioré significativement la situation, mais l'attribution du label « ZEP » à un établissement a aussi contribué à sa stigmatisation, faisant fuir les enfants des classes sociales favorisées. Les nouveaux dispositifs, RAR ou ECLAIR, ont le mérite de mettre en avant l'idée qu'un projet est nécessaire, mais les moyens qui accompagnent ces opérations de communication (et de recherche d'économies) sont scandaleusement insuffisants. Ne parlons pas des « internats d'excellence », dont l'objectif est d'extraire de l'éducation prioritaire les élèves qui réussissent le mieux.

L'enjeu est aujourd'hui de travailler sur la mixité sociale des établissements scolaires, ce qui s'articule avec une politique du logement. Les dispositifs envisageables requièrent tous que les instances locales, à l'échelle du bassin de vie, disposent d'une autonomie significative dans la répartition des moyens et le choix des critères : c'est au plus près du terrain, en fonction des spécificités de chaque territoire, qu'on définira les meilleurs moyens d'assurer cette mixité, qui doit être une exigence nationale :

- Rétablissement d'une sectorisation stricte accompagnée de systèmes de transport gratuits (le « busing ») : cela favorise la mixité sociale à l'école mais ne change rien à la ségrégation dans le logement, sur laquelle on peut agir partiellement en renforçant la loi SRU, qui oblige chaque municipalité à disposer de 20 % de logements sociaux.

- Définition, dans les établissements scolaires, un taux d'encadrement proportionnel au coût du m² des logements du quartier, ce qui garantirait aux publics socialement défavorisés des classes peu nombreuses.

- Plus largement, il faut explorer la voie adoptée entre 1999 et 2004 par le ministre écologiste de l'éducation de la Communauté française de Belgique, qui a établi avec l'aide de scientifiques une trentaine de critères (taille des logements, composition des familles, revenu moyen...) permettant d'objectiver la différenciation des moyens entre les établissements.

L'éducation populaire au service de l'éducation à l'environnement

La Région Provence Alpes Côte d'Azur mène depuis des années, une politique volontariste pour le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en mettant en œuvre des conventions pluriannuelles avec des associations régionales. L'une d'entre elles, l'écogîte de groupe « Le Loubatas », situé près d'Aix, a été maintes fois primée au niveau national et régional pour son dynamisme, son originalité et l'exemplarité dans sa démarche et dans ses convictions.

Le bâtiment, construit par un millier de jeunes en chantiers internationaux, a été conçu suivant les principes du bio-climatisme et reçoit des enfants et des adultes. Les éducateurs les invitent, de manière ludique, sensible, scientifique, artistique, à découvrir la nature, l'alimentation issue de l'agriculture biologique, de saison et locale, à s'interroger sur leur façon de consommer. Lors de séjours éducatifs, de classes de découverte ou de stages de formation, ils se posent des questions, travaillent en équipe, pour trouver les réponses appropriées, se transmettent les connaissances acquises et ont la possibilité de laisser une trace constructive de leur passage sur le site. Les 10 salariés et les nombreux bénévoles font partager à tous l'écologie au quotidien. Le Loubatas démontre qu'un mieux-vivre est possible, pour l'homme et son environnement.

L'institution scolaire est confrontée à l'hétérogénéité alors qu'elle n'a pas été conçue pour la prendre en considération. Cette difficulté est renforcée par le fait que la société commence (enfin !) à reconnaître que le droit à l'éducation concerne tous les enfants, et que ceux (précoces, handicapés, « dys », non francophones...) qui ne rentreraient pas dans le moule n'ont pas vocation à être exclus. Cette exigence démocratique impose de mobiliser, sur le terrain, à travers les projets d'établissement et les projets éducatifs locaux, tous les acteurs pour que chaque école définisse les moyens d'assurer l'éducation des enfants et des jeunes qui lui sont confiés, dans leur diversité.

Cela passera nécessairement par la remise en cause d'habitudes comme le groupe-classe ou la notation chiffrée, traditions qui ont pu avoir du sens mais qui sont aujourd'hui davantage des rigidités et des blocages que des appuis. L'absence de dispositifs alternatifs, la routine et les rigidités de la vie scolaire, à plus forte raison quand le nombre d'adultes présents est réduit, favorisent l'enfermement des individus dans des rôles et l'occupation d'espaces interstitiels où s'expriment les tensions (violence, harcèlement).

Si on veut faire de la diversité bien comprise un levier de la coopération, à tous les niveaux, il faut pouvoir varier les regroupements d'élèves (et l'expérience des classes multi-âge, notamment dans les écoles rurales, doit être considérée) et sortir de l'impasse de l'alternative entre classes homogènes et classes hétérogènes. Il faut aussi s'appuyer sur des équipes de professionnels (comme l'a montré l'expérience des RASED, saccagée par la politique d'économies aveugle de la

droite) et diversifier les modes de prise en charge de la difficulté scolaire qu'on a trop tendance aujourd'hui à médicaliser.

A l'école : de l'hétérogénéité à la diversité

La solidarité impose également de remettre en cause les subdivisions qui minent l'enseignement supérieur. Les disparités de conditions d'accès, de moyens et de méthodes d'enseignement continuent de prévaloir entre filières et sont incompatibles avec la réussite du plus grand nombre d'étudiants. L'Université est devenue progressivement le parent pauvre du supérieur et souffre de la logique de soutien sélectif à l'œuvre (via les plans « Campus » et « Idex »), alors qu'il faudrait garantir l'existence dans chaque région d'au moins un pôle d'enseignement supérieur avec une recherche de niveau international, en lien avec un réseau de proximité. Les différents cursus doivent bénéficier de dotations et de taux d'encadrement équivalents, dans le cadre d'un ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de plein exercice, incluant les CPGE et les Grandes Ecoles.

Vers la convergence des voies de l'enseignement supérieur

Si l'enjeu est d'atteindre 50 % de diplômés du supérieur, il ne s'agit plus de renforcer la sélection à l'entrée de l'Université, déjà opérée par le baccalauréat, mais de permettre à davantage de jeunes de réussir. C'est ainsi que les STS et IUT doivent retrouver leur mission initiale de poursuite d'étude des bacheliers technologiques,

grâce à un système de quotas, sans pour autant systématiser la fixation de pré-requis étudiés dans le secondaire pour l'accès à des formations du supérieur. Dans les premiers cycles généralistes, nous irons à terme vers une fusion par le haut des licences et classes préparatoires, en améliorant

l'encadrement dans des licences rénovées où la pluridisciplinarité sera pratiquée et où les professeurs de CPGE trouveront toute leur place. Le rapprochement Ecoles/Universités doit être accéléré, dans le cadre de structures inspirées des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les PRES.

Pour un nouveau bac

La définition des épreuves du baccalauréat doit être faite avec discernement, car elle oriente toute la pédagogie en amont, tendue vers la préparation de cet examen, et détermine le profil des étudiants qui entrent dans le supérieur. C'est donc un levier important pour transformer l'école.

Si en apparence, le bac d'aujourd'hui ne ressemble plus guère à celui d'autrefois, il met toujours autant en avant les compétences de mémorisation et de restitution en temps limité, ce qui n'est pas ce qu'on attend en priorité d'un étudiant aujourd'hui.

*La complexité de l'organisation de cet examen, qui suspend la vie des lycées chaque mois de juin et requiert un matériel important, pourrait être grandement diminuée en passant une partie du baccalauréat par la **validation d'unités capitalisables**.*

*Pour faire évoluer significativement la pédagogie du lycée, les épreuves finales qui subsisteraient devraient évoluer dans deux directions. Une importance accrue donnée à la **présentation de travaux individuels ou collectifs**, comme cela se pratique déjà à travers les Travaux personnels encadrés (TPE), contribuera à développer les activités de recherche et de production. **Une ou plusieurs épreuves transdisciplinaires sur un programme très ouvert** (ou de « culture générale » avec accès à une bibliothèque) permettraient d'envisager les études de lycée autrement que comme la mémorisation de listes de connaissances strictement liées à des disciplines, ainsi que les perçoivent beaucoup d'élèves, malgré les efforts des enseignants pour en faire une occasion de découverte et de réflexion critique.*

La réussite en licence doit mobiliser les universités et être le critère prioritaire de la contractualisation de leurs projets pédagogiques. Dans le cadre d'une autonomie qui viserait autre chose que la transformation de leur président en manager travaillant les yeux rivés sur les classements internationaux, les universités proposeront des cursus bénéficiant d'un véritable

encadrement et mettant l'accent, à travers un travail pluridisciplinaire,

sur une initiation progressive à ce qu'est réellement l'étude d'une discipline et valoriseront l'investissement des enseignants dans les activités pédagogiques. Années passerelles et aide méthodologiques peuvent aussi faciliter le parcours des étudiants. Les masters doivent enfin trouver une cohérence en étant clairement organisés sur deux années.

Aucun jeune de 16 à 25 ans ne doit être laissé sans solution. Une couverture sociale qui ne soit plus liée à l'emploi occupé garantira un meilleur accès à la santé. Un véritable suivi du parcours d'insertion professionnelle et

Gagner le pari de la démocratisation du supérieur

une offre de formation plus réactive facilitera le cheminement vers l'emploi. Une société qui accepte que plus de 20 % des jeunes de 16 à 25 ans vivent sous le seuil de pauvreté envoie à sa jeunesse un message désespérant et prépare des conflits de générations lourds de dangers pour la cohé-

sion nationale : le mouvement des « Indigènes » espagnols ou les révolutions démocratiques d'Afrique du Nord ne sont pas le seul modèle que suivrait une jeunesse sans perspective.

Aucun jeune sans solution

RESPONSABILITE

L'autonomie et la solidarité impliquent nécessairement la responsabilisation des acteurs, a fortiori dans une démarche écologiste soucieuse des générations futures. La garantie de la qualité du service public ne passe pour nous ni par la mise en concurrence encouragée par les politiques actuelles, ni par le simple monopole étatique, mais par l'implication des citoyens.

Il est temps de cesser de voir les parents, forcément « consommateurs » ou « démissionnaires » comme les boucs émissaires des difficultés de notre système éducatif. Depuis les maisons de la petite enfance jusqu'au lycée, il faut organiser l'aide à la parentalité, d'abord par la mise en relation des parents. Le dialogue et la compréhension entre parents et professionnels de l'éducation seront facilités par le développement de la prise de responsabilité dans les instances consultatives ou décisionnelles. Mais la logique actuelle doit être inversée : au lieu d'élire des dé-

Parents, premiers éducateurs

légués et de les faire siéger dans des conseils où ils n'ont ni information ni réel pouvoir, il faut définir tous ensemble les pouvoirs et responsabilités qui peuvent être tenus par les représentants des parents pour sortir de la logique de simple représentation formelle.

Ni mise en concurrence, ni étatisation

De nouvelles instances doivent être créées, non pour multiplier les redondances, mais au contraire pour rassembler les acteurs de l'éducation des territoires et mettre fin aux blocages induits par le fait que les différents lieux éducatifs ne sont pas régis par des règles décidées au même niveau.



Cécile Duflot

« Plus qu'à lire et à compter, L'école doit apprendre à penser. Dans une société en crise, elle doit permettre l'éducation de citoyens conscients et critiques de leur monde. Mais ce rôle citoyen, ce n'est pas à l'école seule de s'en charger. Illich nous mettait déjà en garde : l'école finit par nuire à l'éducation dès lors qu'on la considère comme seule capable de s'en charger. Le défi est donc d'impliquer l'ensemble de la société dans le pacte éducatif que nous souhaitons ».

Impliquer tous les acteurs de l'éducation

Les projets éducatifs de territoire doivent être définis par

des conseils réunissant aussi bien des représentants des parents, des collectivités locales, de la Protection de l'enfance, des associations et des écoles, qui doivent avoir de véritables moyens d'action sur ce qui se passe dans les établissements scolaires, par exemple pour la mise en place d'Agendas 21 scolaires ainsi que pour la promotion des langues et cultures régionales, ces langues, devant pouvoir être, dans certaines régions, langues d'enseignement.

C'est vrai tout particulièrement des rythmes scolaires, qui, au-delà d'un cadrage national zonant les vacances d'été (et envisageant la réduction de leur durée) pour répartir plus régulièrement le temps de travail sur l'année, seront fixés, pour la répartition sur la semaine et sur la journée, au plus près des réalités locales, dans le cadre d'un projet éducatif de territoire. Celui-ci s'appuiera notamment sur l'avis du bureau des temps local, lieu de veille et centre de ressources capable de renseigner rapidement les usagers, d'interpeller les institutions et d'animer la réflexion collective sur les rythmes de vie de tous.

Des rythmes scolaires aux rythmes de vie

La question des rythmes scolaires est bien souvent un moyen pour certains élus locaux de se mettre en avant tout en évitant d'aborder les débats de fond sur l'école. On le voit depuis deux ans, avec l'opération de communication majeure entourant le dispositif « cours le matin, sport l'après-midi », mis en place par Jean-François Copé dans la ville dont il est maire.

Or ces expérimentations ne sont pas faites pour être généralisées (faute de moyens, notamment), et masquent la réalité du quinquennat de Nicolas Sarkozy : en matière de rythmes scolaires, la nouveauté la plus significative est la généralisation de la semaine de quatre jours, décriée depuis longtemps par les chronobiologistes, et l'alourdissement de la journée des enfants par l'ajout d'une demi-heure de soutien.

Le moment est venu de remettre cette question à plat, et c'est au niveau de chaque bassin de vie qu'il faut entreprendre la réflexion. Les besoins ne sont en effet pas les mêmes dans une école de centre-ville, dans une commune résidentielle périurbaine ou dans un village de montagne. La question de l'école le samedi matin, notamment, ne peut être tranchée à l'échelon national.

L'échelon local est d'ailleurs le meilleur point de vue pour articuler l'ensemble des rythmes de vie. L'enfant est suivi par l'école, certes, mais est pris dans un réseau de relations complexe où de nombreux acteurs, notamment associatifs, doivent décider de leurs rythmes en concertation. Il ne suffit pas en effet que les rythmes scolaires soient parfaitement adaptés aux enfants, encore faut-il qu'ils soient harmonisés avec le reste de la vie sociale, afin d'éviter des phénomènes comme celui des « orphelins de seize heures ».

L'actuel mode de répartition des responsabilités doit être profondément remanié. L'Etat définit dans les moindres détails ce que doit faire chaque enseignant dans sa classe et évalue

davantage sa capacité à « boucler le programme » qu'à faire apprendre et réussir ses élèves. L'Etat, garant de l'unité de la République et du respect de ses principes fondateurs, devrait

Rendre son vrai rôle à l'Etat

au contraire se concentrer sur la définition de finalités dont il contrôlerait, de façon très ferme, l'accomplissement : la continuité territoriale, l'égalité homme-femme, la construction d'une culture commune sont des impératifs démocratiques qui se décident au niveau national, voire européen. Pour ce faire, le Conseil supérieur de l'éducation doit être profondément transformé pour devenir un Conseil supérieur citoyen de l'éducation et de la formation réunissant des représentants de toutes les composantes impliquées dans l'éducation formelle, non formelle et informelle, chargé d'animer le débat public sur ces questions et doté d'une capacité d'auto-saisine.

L'autonomie, pas la concurrence

La définition des moyens permettant d'atteindre ces finalités fait l'objet des projets éducatifs de territoire et des projets d'école et d'établissement, véritable responsabilité des acteurs de terrain et en premier lieu des enseignants, dont la vocation n'est pas d'appliquer mécaniquement des directives nationales. Le projet d'établissement doit servir de base à la contractualisation d'une partie des moyens humains et matériels de l'école avec les pouvoirs publics et à la constitution d'équipes éducatives, facilitée par la prise en compte de ce

projet dans la procédure de mutation et d'affectation. A l'échelle de l'établissement, le rapprochement entre la direction et les enseignants sera favorisé par l'élection du président du Conseil d'administration et de membres de l'équipe de direction au sein de la communauté éducative : la direction d'un établissement doit être une émanation conjointe de cette dernière et de la puissance publique.

Ce n'est pas par l'injonction hiérarchique que l'on fait évoluer un système qui doit faire face aux défis sans cesse renouvelés d'une société qui se transforme et d'un monde qui se complexifie. Le pilotage du système éducatif

La transformation du système par le mitage alternatif

doit chercher davantage à susciter des initiatives qu'à empêcher des dérives le plus souvent imaginaires. Au-delà d'un droit théorique à l'expérimentation, il faut donner aux équipes réunies autour de projets innovants les moyens de les réaliser. Au sein des établissements ou dans le cadre d'établissements alternatifs à statut dérogatoires, l'innovation pédagogique sera soutenue et encadrée grâce à une action volontariste sur le système d'affectations des enseignants et à un véritable travail de diffusion de l'information (en particulier dans le cadre de la formation). Par la promotion et la multiplication de tels projets, l'innovation doit susciter l'innovation.



« Dans le domaine de l'innovation sociale, comme de l'économie solidaire, des emplois de l'environnement ou de la politique de la ville, il faut savoir écouter ceux qui nous disent : 'Avant d'inventer des nouveautés et de nous les imposer d'en haut, regardez ce que l'on vit et ce qu'on a fait' »

Dominique Voynet

Dans le Nord, une école qui donne envie d'innover, d'inventer et... d'apprendre

Sur proposition de l'ICEM Nord-Pas de Calais à l'Inspection académique, neuf enseignants du mouvement Freinet se sont installés en 2001 dans un groupe scolaire en Réseau Ambition-Réussite (RAR)/Eclair, au cœur d'un quartier sensible de Mons-en-Baroeul, dans la banlieue lilloise.

L'idée était, avec les moyens ordinaires d'une école en RAR, de réunir des enseignants volontaires pour une expérience qui serait suivie par un laboratoire de recherche de l'Université Lille III, sous la direction d'Yves Reuter. L'école fonctionne depuis plus de dix ans : c'est la plus longue et la plus complète étude sur une école pratiquant une pédagogie alternative en milieu populaire.

Un défi...

Les enseignants ont choisi de miser sur l'expression dans tous les domaines, la communication, la création, la prise en compte du vécu de chacun, la coopération (et le refus de toute compétition, notes et classements), le respect des rythmes personnels, le droit à l'erreur, le travail en coopération avec les parents et le quartier.

Les enfants apprennent à s'organiser en autonomie avec des plans de travail, ils progressent à des rythmes différents dans le cadre des programmes. Ils créent, s'expriment, s'écoutent, écrivent, lisent, recherchent, tâtonnent, organisent des conférences, construisent seuls et ensemble leur savoirs, participent aux conseils pour construire des règles et lois qui permettent le travail...

Les enseignants sont très exigeants pour aider au travail émancipateur en veillant à susciter des conduites coopératives par le biais de conseils d'enfants en classe et dans l'école. Dans l'école, chacun chuchote, coopère et travaille...

Des résultats...

Quelques propos d'Yves Reuter en 2005 : « La situation s'est très vite améliorée. En particulier les rapports avec les familles. Le nombre d'incivilités a aussi considérablement baissé. Quant au climat de travail, il est sans comparaison. Enfin, les résultats que nous avons analysés, notamment en français, sciences et en mathématiques, sont en constante amélioration : ils ont rattrapé, puis dépassé les résultats d'écoles de milieux équivalents. On voit ainsi que la pratique d'une nouvelle pédagogie peut entraîner des évolutions significatives dans un milieu populaire urbain, tant sur les apprentissages que sur le climat et le rapport à l'école. Depuis, les effectifs de l'école ont augmenté ».

Depuis, l'école est devenue attractive au-delà du quartier, ce qui a permis une mixité sociale. Les résultats en français et mathématiques, inférieurs de 10 à 20% à la moyenne nationale en 2001 sont maintenant supérieurs aux moyennes départementale et nationale !

Les pédagogies coopératives sont des réponses naturelles, actuelles aux aliénations sociales et culturelles vécues par les élèves et leur famille (35 % des parents de nos élèves sont sans travail). Partir de l'enfant, de sa culture première et s'ouvrir aux autres, se rendre perméable aux savoirs d'où qu'ils viennent, former des citoyens cultivés, c'est et cela reste une révolution à mener, dans l'école et dans la société !

Lire Yves Reuter (s.d.), Une école Freinet : fonctionnements et effets d'une pédagogie alternative en milieu populaire, L'Harmattan, 2007 et le rapport de l'UNESCO « Définir des domaines d'action pour renforcer les apprentissages » par Roger-François Gauthier, mars 2008.

Reconnaître enfin la recherche en éducation

La recherche en éducation a depuis longtemps produit des savoirs qui restent trop mal connus des praticiens. La formation par la recherche, dans le cadre de masters d'enseignement renouvelés, le soutien, dans le cadre notamment de la formation continue à des recherches-actions menées sur le terrain par des enseignants eux-mêmes, contribueraient à rétablir le lien entre théorie et pratique et aideraient les acteurs de terrain à mieux mesurer les possibilités d'initiative et d'innovation qui sont à leur disposition.

Rendre l'école à ceux qui la vivent

Nous devons sortir par le haut de la crise de confiance entre l'Etat et les enseignants, aggravée par la politique irresponsable de la droite et devenue intenable du fait de la baisse catastrophique des vocations. Les enseignants ont statut de cadres supérieurs et doivent à ce titre avoir de réelles responsabilités. Leur rôle n'est pas seulement d'enseigner seuls la discipline qu'ils ont eux-mêmes étudiée, mais d'abord de prendre en charge, en équipe, un groupe d'élèves pour définir ensemble les meilleurs moyens, en termes d'objets d'étude,

d'horaires et de regroupements, de garantir l'effectivité des apprentissages de chacun.

Pour ce faire, les programmes fixent des objectifs transdisciplinaires de fin de cycle pluriannuel adossés à un référentiel de compétences

au lieu de prescrire, heure par heure et de façon uniforme, ce qu'il faut expliquer aux élèves. Réécrire les programmes en fonction de leurs finalités est une priorité, en particulier en ce qui concerne les programmes idéologiques imposés au primaire en 2008, qui négligent la dimension culturelle de l'enseignement au profit d'apprentissages instrumentaux, sans s'interroger sur les conditions de leur réussite.

Les examens, qui ne viennent pas seulement en fin de cursus mais au fur et à mesure de la scolarité, doivent eux aussi permettre de réduire l'écart entre les finalités proclamées de l'enseignement et la réalité de ce qui est évalué. Il faut qu'ils accordent, à travers des épreuves transdisciplinaires et la présentation de travaux,

Au-delà du « lire-écrire-compter » : l'éducation par et pour la culture



Stéphane Hessel, Indignez-vous !

« La Résistance en appelait à la 'la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction la plus développée', sans discrimination ; or, les réformes proposées en 2008 vont à l'encontre de ce projet. De jeunes enseignants, dont je soutiens l'action, ont été jusqu'à refuser de les appliquer et ils ont vu leurs salaires amputés en guise de punition. Ils se sont indignés, ont désobéi, ont jugé ces réformes trop éloignées de l'idéal de l'école républicaine, trop au service d'une société de l'argent et ne développant plus assez l'esprit créatif et critique »

Des programmes et des examens qui cessent d'être infantilisants

une véritable place au travail d'équipe, à la créativité et aux compétences de recherche et

d'exploitation de l'information.

De même, les professionnels de l'éducation disposent des moyens de s'approprier leur autonomie. Les ré-

seaux numériques locaux et les espaces

numériques de travail seront développés car ils sont un outil nécessaire au développement de pratiques collaboratives d'animateurs et d'enseignants. Au-delà de l'échange de pratiques, ce travail doit aller jusqu'à la production de contenus, d'outils et de manuels à partir de logiciels libres.

Pour une éducation 2.0

Intergénération :

quand l'élève en difficulté apprend avec les personnes âgées

Depuis 8 ans une pédagogie innovante permet aux élèves accueillis dans une des deux classes du Dispositif Relais de l'agglomération brestoïse de retrouver estime de soi et goût d'apprendre.

L'enseignante a imaginé d'utiliser les outils du numérique comme médiation d'une rencontre entre les personnes très âgées d'une maison de retraite et ces jeunes collégiens. Des personnes que tout sépare se rencontrent, se parlent, s'enrichissent, s'apprennent et apprennent

Chaque année, le projet est différent : vidéo, écriture sur un blog, recettes sur un wiki, langage SMS, mais la démarche reste la même. Celle d'un échange où les jeunes en difficulté scolaire placés en position de professeur accompagnent les personnes très âgées avec patience, au rythme de ces personnes alors qu'ils ont du mal à tenir en place en classe.

Et chaque année la rencontre fonctionne, donnant confiance aux jeunes qui découvrent qu'ils peuvent apporter quelque chose à d'autres.

Nul besoin d'être spécialiste du multimédia, pour s'impliquer dans un tel projet : un soutien est apporté par la ville de Brest et l'association Infini, dans le cadre de la politique d'appropriation sociale animée par Michel Briand, élu EELV au conseil municipal, animateur du site a-brest. Consultables en ligne, les vidéos parlent d'elles-mêmes de ce plaisir d'apprendre.

Pour en savoir plus :

http://www.dailymotion.com/video/x86duc_intergenerati_ons-brest-la-rencontre_tech
http://www.dailymotion.com/video/x86e7s_intergenerati_ons-brest-la-rencontre_tech#rel-page-1
<http://www.intergenerations.infini.fr/>
http://www.meirieu.com/ECHANGES/interg_relais.pdf
<http://www.a-bret.net>



Eduquer, un métier qui s'apprend

Cela suppose que les professionnels de l'éducation bénéficient d'une formation spécifique à la hauteur de leurs responsabilités. La restauration de la formation initiale des enseignants, saccagée par la droite au pouvoir, est une priorité : enseigner est un métier qui s'apprend, à plus forte raison quand le système éducatif traverse une crise de recrutement et qu'il entreprend, comme il doit le faire, une diversification de ce recrutement.

Des masters d'éducation sélectionneraient leurs étudiants à l'entrée par un concours basé sur leur cursus de licence, qui inclurait des modules optionnels relatifs à la pédagogie et à la connaissance du monde de l'éducation. Les deux années de master, fondées sur la recherche et l'alternance, en particulier auprès des publics prioritaires, seraient pour les stagiaires l'occasion de réaliser des Travaux d'Etude et de Recherche (TER) dans leur(s) discipline(s) et en pédagogie.

Un cursus alternatif d'un an doté d'un concours spécifique serait conçu pour accueillir des personnes ayant déjà obtenu un master. Un troisième concours serait ouvert à des personnes en reconversion professionnelle, appuyé largement sur les procédures de validation d'acquis. Le cursus d'un an serait là aussi basé sur l'alternance avec réalisation d'un TER.

La formation continue des enseignants doit pour sa part être recentrée sur la

recherche et les équipes, dans le but en particulier de contribuer à la diffusion de l'innovation, et doit être tournée prioritairement vers les enseignants n'ayant pas bénéficié d'année de formation professionnelle.

Dans le supérieur, où l'activité d'enseignement doit être valorisée dans la carrière des professeurs, la formation pédagogique doit aussi trouver toute sa place, dans le cadre d'échanges entre enseignants organisés dans un cadre formel.

La définition des compétences, du statut et du service des enseignants ne correspond plus à la mission qui doit être la leur dans l'école d'aujourd'hui, en particulier pour les professeurs du secondaire. Leur redéfinition est un enjeu national et doit à ce titre être articulée à un projet cohérent d'école fondamentale. C'est l'occasion d'un vaste débat, non pas autour de quelques questions vagues posées par le ministère ou autour du projet déjà achevé d'une commission, mais à la faveur de la confrontation de projets alternatifs élaborés de façon concertée par des coalitions d'associations, de syndicats et de mouvements représentatifs des parents, des élèves, des élus et bien évidemment des enseignants, auxquelles l'Etat doit donner les moyens d'animer le débat sur le terrain.

**Mobiliser la
société dans
un vrai débat
national**

Des Etats généraux de l'école fondamentale

Changer les structures du système scolaire n'est pas chose facile : autant la pédagogie peut (et doit) évoluer en s'appuyant sur des initiatives de terrain, autant la définition des principes et des modalités des cursus et de l'orientation doit faire l'objet d'une décision législative.

Bien des ministres se sont usés à tenter d'attacher leur nom à « la » grande réforme qui donnerait naissance à l'école de demain. Mais lorsqu'ils soumettaient au débat un projet élaboré dans les couloirs du ministère ou par une commission ad hoc, les critiques qui remontaient du terrain prenaient la forme d'une défense du statu quo qui gagnait souvent la partie. Lorsqu'ils lançaient un « grand débat », ils peinaient à montrer que le projet qu'ils rédigeaient finalement avait bien un lien avec les idées qui s'étaient exprimées lors de cette consultation

Les écologistes proposent au contraire de s'inspirer des initiatives comme celles de l'Appel de Bobigny, ce collectif d'associations, de mouvements, de chercheurs et de syndicats regroupés autour du Réseau français des villes éducatrices, qui, depuis 2010, a élaboré un projet éducatif global et cohérent qu'il soumet à l'ensemble de la société pour susciter le débat (<http://blogs.mediapart.fr/edition/appel-de-bobigny>). Les contours de l'école fondamentale qui devra, à terme, scolariser sans sélection l'ensemble des enfants de 6 à 16 ans devraient être ainsi déduits de la mise en débat de projets alternatifs, portés par des mouvements sociaux qu'on n'enfermerait plus dans un rôle de simple contestation, mais dont on ferait une véritable force de proposition.

Ces Etats généraux de l'école fondamentale pourraient s'organiser selon un calendrier assez resserré :

- Automne 2012 : les organisations représentatives se coalisent pour proposer des projets globaux et cohérents d'école fondamentale, incluant la question du service des enseignants ;

- Hiver 2012-2013 : le ministère donne à ces organisations les moyens financiers et logistiques de mettre en débat sur le terrain, de façon contradictoire, ces différents projets ;

- Printemps 2013 : l'Assemblée nationale, au vu du déroulement du débat, rédige et discute un projet de réforme créant l'école fondamentale.



**Erwan
Lecœur,
sociologue**

« Il s'agit moins de convaincre de la nécessité du changement que de donner les outils, les modalités et la motivation pour le faire. Il faut que les principaux décideurs et responsables de l'Education nationale, compte tenu de l'organisation de celle-ci, deviennent des facilitateurs d'initiatives. Mais en même temps, il faut que la base du corps social soit entraînée par des référents actifs issus de ses rangs afin que le message ne semble plus dicté par une hiérarchie omnisciente »

Pour une politique écologiste de l'éducation et de la formation

HUIT PRIORITES POUR UNE LEGISLATURE

1. L'éducation, ce n'est pas qu'à l'école

La société a trop pris l'habitude de se décharger de sa fonction éducative sur l'école, qui ne peut et ne doit tout faire. L'éducation familiale, informelle et non formelle a un rôle fondamental à jouer et doit être valorisée.

- Soutenir l'organisation, dès l'automne 2012, d'un grand forum de l'éducation populaire, pour parachever la mise en réseau des mouvements et définir leurs besoins financiers, humains et juridiques.
- Ouvrir les établissements scolaires en dehors des heures de cours.
- Refonder des lieux d'écoute, de parole et d'association des jeunes aux décisions qui les concernent, à l'école ou en dehors.
- Créer, pour chaque chaîne de télévision, un comité consultatif chargé de proposer et d'évaluer des moyens de favoriser le rôle éducatif de la télévision, en particulier en ce qui concerne la limitation drastique de la publicité au moment de la diffusion d'émissions destinés au jeune public.
- Recréer les plans de déplacement urbain, supprimés par la droite, et en étendre la logique au monde rural, en mettant l'accent sur les moyens de faciliter les déplacements des enfants et des jeunes par des moyens de transport doux.

**PROTEGER LES ENFANTS DE L'AGRESSION
PUBLICITAIRE**

2. Combattre les inégalités dès la petite enfance

C'est dès la petite enfance qu'il faut combattre les inégalités et favoriser une entrée harmonieuse dans la vie et la société, responsabilité qui incombe à de multiples acteurs qui doivent travailler ensemble.

- Un service public associatif et solidaire de la petite enfance s'appuyant sur les collectivités locales, dont beaucoup se sont déjà engagées dans une démarche de cet ordre, permettra de soutenir la construction de Maisons de la petite enfance et de mettre en relation tous les acteurs de ce secteur.
- L'ouverture de 400000 places en crèche permettra de réorienter les importants moyens déjà dépensés par l'Etat pour la garde d'enfant (la seule PAJE – Prime d'Accueil du Jeune Enfant – coûte chaque année 11 milliards à la CAF, montant qui augmente rapidement) vers les structures collectives et l'égalité d'accès.
- Un congé parental paritaire, plus court mais mieux rémunéré facilitera l'accueil du jeune enfant par sa famille.
- La création des places nécessaires en école maternelle offrira aux familles qui le souhaitent la possibilité de scolariser leurs enfants dès deux ans à partir de la rentrée 2013 dans les zones d'éducation prioritaire, partout dans les années qui suivent. Ces classes devront prioritairement développer des partenariats avec les autres acteurs de la prise en charge de la petite enfance.

400 000 PLACES EN CRECHE

3. Construire l'école fondamentale

Il est temps de remplacer enfin des systèmes scolaires primaire et secondaire qui n'ont pas été pensés dans le même esprit par une école fondamentale visant à faire vivre aux enfants de 6 à 16 ans une expérience commune permettant la construction d'une culture partagée.

- De 6 à 16 ans, la formation du citoyen sera effectuée, sans sélection, classement ni orientation prématurée, dans le cadre d'une école fondamentale articulant enfin l'école primaire et le collège. Cette école rompra avec la culture de la performance, du résultat et du contrôle généralisé, symbolisée par l'interconnexion des fichiers informatiques et les évaluations nationales visant à mettre les établissements en concurrence.
- Un baccalauréat associant validation d'unités capitalisables, présentation de travaux et épreuves transdisciplinaires sanctionnera à compter de la session 2016 deux années de formation générale ou professionnelle supplémentaires à suivre entre 16 et 25 ans. Jusqu'à ce diplôme, les choix de formations devront se faire en fonction des choix des jeunes et des parents, dans une logique de construction d'un parcours personnel et non d'une orientation professionnelle.

UNE ECOLE QUI NE TRIE PAS SES ELEVES

4. Pour un véritable service public de l'enseignement supérieur

On ne mettra pas fin à l'échec en premier cycle en maintenant un système de filières profondément inégales et cloisonnées. Celles-ci auraient tout intérêt à se rapprocher pour mettre en commun leurs atouts respectifs.

- Créer un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de plein exercice, incluant les classes préparatoires et les Grandes Ecoles.
- Remplacer les concours des écoles publiques par un recrutement sur dossier.
- Contractualiser les projets pédagogiques des universités en priorisant la réussite en licence et en valorisant l'investissement des professeurs dans les activités d'enseignement.
- Multiplier passerelles entre formations et années de mise à niveau.
- En vue de la convergence CPGE-grandes écoles/Université, un statut universitaire adapté doit être proposé aux enseignants des prépas dès 2013, le nombre de classes étant progressivement réduit, d'abord dans les grands centres urbains.
- Convoquer les Etats généraux du supérieur pour préparer le remplacement de la loi LRU par un texte remettant la collégialité et la démocratie au cœur du fonctionnement des universités et des structures fédératives comme les PRES.
- Garantir l'autonomie des IUT et le cadrage de leurs diplômes
- Maintenir au plus bas les frais d'inscription dans le supérieur.

DONNER LES MOYENS DE LA REUSSITE EN LICENCE

5. Pas de jeune sans solution

Lancer un programme sur cinq ans de construction de 50000 logements étudiants et de réhabilitation de 70000 places.

- Encourager chaque jeune de 16 à 25 ans, en liaison avec les mouvements d'éducation populaire, à vivre une expérience personnelle choisie ou un engagement personnel fort pouvant prendre la forme d'un service civique, avec la garantie de pouvoir reprendre ses études au niveau auquel il les a laissées, en validant les acquis de son expérience.
- Mettre en place, en cinq ans, le revenu universel d'autonomie à destination des jeunes de 18 à 25 ans.
- Développer les dispositifs permettant aux jeunes d'étudier, de travailler ou de mener un projet personnel ou collectif à l'étranger.
- Réaliser avant 2012 un audit général des pratiques de stage dans la formation professionnelle : l'apprentissage, respecté, mieux rémunéré, évalué et contrôlé doit être une véritable occasion de formation.
- Abolir les lois Perben 1 et 2 sur la Justice des mineurs et Perben 1 et 2 sur la prévention de la délinquance.

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'AUTONOMIE POUR LES 18-25 ANS

6. La formation, c'est tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie est une promesse vide dont la répétition incantatoire n'est pas à la hauteur de l'enjeu fondamental qu'elle soulève.

- Accorder à chaque personne ayant achevé sa scolarité obligatoire un crédit de seize semestres de formation à suivre tout au long de la vie. Mettre en place un dispositif de garantie de revenu associant allocation, revenu minimum d'autonomie et emprunt géré et garanti par l'Etat.
- Consolider le service public de la formation en mettant en cohérence de façon lisible l'ensemble du système de formation.
- Développer la validation des acquis de l'expérience à l'Université en s'appuyant notamment sur la contractualisation des projets pédagogiques des établissements.

20 ANS DE FORMATION POUR TOUS

7. Garantir aux enseignants la maîtrise de leur métier

On ne changera pas l'éducation sans les enseignants, car c'est eux qui inventeront l'école adaptée aux enjeux du XXI^e siècle. C'est en leur direction que doivent être tournées les premières décisions du nouveau ministre de l'Éducation.

- Arrêter immédiatement les suppressions de postes dans l'Éducation nationale
- Lancer un plan de titularisation des personnels précaires (en particulier dans l'enseignement supérieur)
- Renforcer les équipes pluridisciplinaires au sein des établissements scolaires (psychologue, assistante sociale, infirmière, éducateurs) afin d'apporter aide et soutien aux élèves en difficulté.
- Refonder la formation initiale et continue des enseignants de la maternelle à l'Université, diversifier les concours de recrutement et réformer leur contenu en les plaçant à l'entrée du master.
- Inclure la redéfinition des obligations de service des professeurs enseignant à l'école fondamentale (destinées aux enfants de 6 à 16 ans) dans les travaux des Etats généraux de l'école fondamentale, lancés dès l'automne 2012.
- Organiser en 2012 une concertation en vue d'une réforme du système d'affectation et de promotion qui sécurise le parcours des enseignants débutants et encourage la formation d'équipes stables, la prise de responsabilités ainsi que la mobilité des professeurs chevronnés vers l'éducation prioritaire.
- Appeler à la constitution d'équipes (affectations à statut dérogatoire) autour de projets innovants à préparer au cours de l'année scolaire 2012-2013 pour une mise en œuvre dès la rentrée 2013.

REFONDER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

8. Rendre l'école à ceux qui la vivent

Contre un système fossilisé et taylorisé, la gouvernance de l'éducation doit être démocratisée et les rôles de chacun clarifiés. Les enseignants ont le statut de cadre : leurs responsabilités doivent être reconnues.

- Réécrire les programmes scolaires, à commencer par ceux imposés au primaire en 2008, en se limitant à fixer une liste d'objectifs transdisciplinaires de fin de cycle adossée à un référentiel de compétences, afin de laisser aux équipes pédagogiques la responsabilité de définir les moyens les plus pertinents d'atteindre ces objectifs.
- Donner les moyens aux organisations représentatives, mouvements et associations de mettre en débat dans le pays durant l'hiver 2012-2013 les projets d'école fondamentale (incluant la redéfinition du service enseignant) qu'elles auraient la responsabilité de porter, pour aboutir à une loi élaborée par le Parlement et appliquée à partir de 2014.
- Créer en 2013, au niveau du bassin de vie, de nouvelles instances de décision au sein desquelles tous les acteurs de l'éducation définiront le projet éducatif local et les moyens attribués à l'éducation prioritaire.
- Mettre en place au moment de l'ouverture des Etats généraux de l'école fondamentale un Conseil citoyen de l'éducation et de la formation doté d'une capacité d'auto-saisine.
- Promouvoir les Agendas 21 scolaires

TENIR LES ETATS GENERAUX DE L'ECOLE FONDAMENTALE



Jules Ferry
1870

« L'inégalité d'éducation est, en effet, un des résultats les plus criants et les plus fâcheux, au point de vue social, du hasard de la naissance. Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même et l'essence de la démocratie »

14 questions pour unE ministre écologiste de l'éducation nationale

Quel bilan faites-vous de la politique de Luc Chatel ?

Luc Chatel travaille à mettre l'éducation au service des priorités du gouvernement : faire des économies et monter les gens les uns contre les autres.

Faire des économies par une politique aveugle et irresponsable de suppression des moyens financiers qui a étranglé l'éducation populaire et a des conséquences visibles dans l'encadrement des élèves et la présence adulte dans les écoles ; monter les gens les uns contre les autres en traitant le grave problème de la délinquance des mineurs sous son seul angle répressif et pénal (avec les centres éducatifs fermés, notamment),

[Les options politiques et budgétaires actuelles] « ne préparent pas totalement l'avenir dans la mesure où elles reposent souvent sur des choix conjoncturels et des solutions provisoires ».

Synthèse sur la préparation de la rentrée 2010, rapport de l'IGAEN, septembre 2010

alors que c'est une question qui devrait amener toute la société à se remettre en question.

Pour masquer son manque de perspectives et de projets, le ministre annonce périodiquement le lancement d'expérimentations (dispositif CLAIR contre la violence, promotion des langues ou des sciences...), qui permettent de détourner l'attention alors que ces dispositifs lancés de façon erratique ont vocation à ne concerner qu'une part infime des jeunes.

Pour autant, nous savons bien que les problèmes de l'école, portés à leur paroxysme par la politique de la droite, se posaient bien avant son arrivée. L'école française est fondamentalement inégalitaire et a toujours eu du mal à s'articuler à l'éducation informelle et non formelle, qui est pourtant fondamentale. Si nous voulons remettre en question la politique de Chatel, ce n'est pas pour conforter ce modèle éducatif qui n'a pas attendu Sarkozy pour montrer ses limites.

Etes-vous pour le maintien du collège unique ?

Ce qu'on appelle « collège unique » n'a rien à voir avec les projets qui, depuis Ferdinand Buisson, visaient à donner une formation commune à tous les citoyens, principe de base de la scolarité obligatoire. Les parents savent bien que tous les collèges ne se valent pas et, par le jeu des op-

tions et des langues, l'hétérogénéité est souvent très théorique.

Mais le problème de fond tient à ce qu'on a cru que scolariser toute une génération jusqu'à 16 ans signifiait mettre tous les enfants dans un enseignement secondaire qui, à l'origine,

a été pensé pour former une élite. D'où les difficultés actuelles.

Nous devons inventer l'école fondamentale qui fait travailler ensemble tous les enfants d'une génération, de 6 à 16 ans, ce qui signifie repenser l'articulation du collège et de l'école primaire. L'absence de sélection et de redoublement au sein de cette école fondamentale implique que tous ses élèves doivent bénéficier, au cours de

leur cursus, d'une relation approfondie avec les savoirs technologiques et manuels ainsi qu'avec le monde professionnel. Partout, sur le terrain, notamment dans des établissements expérimentaux dont l'existence est sans cesse menacée, il y a des équipes qui ont fait le pari que c'était possible et qui montrent qu'en remettant en cause certaines habitudes, c'était tout à fait tenable.

La logique voulant qu'un professeur enseigne pendant une heure une matière à une classe qui réunit toute l'année les mêmes élèves qui travaillent pour obtenir des notes qui leur permettront de passer dans la classe supérieure n'est pas faite pour l'hétérogénéité et doit être remise en cause.

L'Etat peut-il impulser une véritable politique de la petite enfance ?

La petite enfance est par excellence le domaine dans lequel les collectivités locales jouent un rôle fondamental. Certaines travaillent déjà sur la mise en place d'un service public de la petite enfance (à travers notamment les « maisons de la petite enfance ») et doivent être soutenues. La petite enfance soulève de plus des enjeux multiples. Plus encore que pour les autres âges, les chances d'un bon départ dans la vie sont dépendantes de nombreux facteurs : une politique du logement, notamment, peut avoir une grande influence sur l'avenir scolaire des enfants en bas âge. Une politique des transports (pour faciliter la disponibilité des parents), des rythmes de vie (et pas seulement des rythmes scolaires) incluant notamment la question des horaires de travail, peut être déterminante.

Tant pour l'enfant que pour ses parents, un service public de la petite enfance, appuyé notamment sur le tissu associatif, doit en effet être mis

en place. Il organisera, autour de maisons de la petite enfance, la mise en réseau de la PMI, des crèches solidaires dans lesquelles chacun doit pouvoir inscrire son enfant s'il le souhaite, et de l'école maternelle, en cohérence avec le projet éducatif local.

En ce qui concerne l'accueil d'enfants, nous reprenons la revendication portée par l'Appel de Bobigny : la création d'au moins 400 000 places de crèche en cinq ans. Le coût de cette mesure est estimé à 10 milliards, auxquels s'ajoutent à terme 4,5 milliards pour le fonctionnement du dispositif. Cette dépense doit être partagée entre l'Etat, la CNAF, les collectivités locales, les employeurs et les familles en fonction de leurs revenus. Ces sommes peuvent paraître énormes, mais sont à mettre en regard des 11 milliards d'euros consacrés par la CNAF à la PAJE et de sa progression de 3 milliards en quelques années. L'idée est de rééquilibrer les aides publiques de l'aide aux personnes

vers l'aide aux structures pour corriger les inégalités.

Le congé parental doit être raccourci, mieux rémunéré et partagé à parité entre les parents. C'est la condition pour que l'arrivée d'un enfant ne si-

gnifie pas un renoncement de la mère à sa carrière professionnelle.

Il faut enfin lutter contre la marchandisation des services liés à cet âge de la vie, en excluant le secteur de la petite enfance du champ de la directive européenne « Services ».

Si vous êtes éluE, arrêterez-vous les suppressions de postes ?

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux est une politique à courte vue qui, en particulier dans l'éducation nationale, compromet l'avenir. Les choix budgétaires du gouvernement ont détruit tout ce qui touchait des publics spécifiques (le budget 2011 a vu baisser de 5 % les crédits consacrés à la scolarisation

79400 postes supprimés en 6 ans !

des enfants à besoins éducatifs particuliers), mais on touche maintenant le noyau dur de l'enseignement : dans l'académie de Rouen, un collège du « Réseau Ambition-Réussite » vient de changer son mobilier pour pouvoir mettre 27 élèves dans des salles prévues pour 20.

Mais arrêter ce saccage ne résoudra pas les problèmes : les difficultés sont telles que le métier enseignant n'attire plus. Le nombre de candidats au concours de professeur des écoles a

baissé de près de 50 % cette année et le jury du CAPES de mathématiques, faute de candidats, n'a recruté que la moitié des postes mis au concours.

Il faut que le métier enseignant

redevienne attractif, grâce à une formation initiale et continue refondée et à une véritable reconnaissance de la compétence de ceux qui l'exercent : au lieu d'être déresponsabilisés par des instructions et des programmes infantilisants, les enseignants doivent pouvoir définir, au sein d'équipes cohérentes et stables, des projets pédagogiques adaptés à leur établissement pour que les élèves qui leur sont confiés aient les meilleures chances de construire une culture commune définie au niveau national.

600 maîtres de RASED supprimés à la rentrée 2011 = 30000 enfants qui perdent ce suivi

Souhaitez-vous rétablir la carte scolaire ?

La carte scolaire était un outil très imparfait de mixité sociale, qui n'a pas empêché les inégalités de se développer. Sa suppression a accéléré cette évolution.

Le retour de la sectorisation stricte ne serait pas la solution, car nous ne pourrions pas empêcher complète-

ment les contournements, et nous savons que les gens ne sont pas égaux face à cela.

Nous devons au contraire donner aux bas-

*Scolarisation à 2 ans : 35 % en 2000
15 % en 2010
0,8 % en Seine-Saint-Denis*

sins de vie de vraies capacités de décision dans l'affectation d'une part des moyens, l'organisation de la répartition des élèves (en particulier des élèves en difficulté) et l'articulation de tous les acteurs de l'éducation (établissements scolaires, associations,

familles, collectivités locales) à travers des projets éducatifs de territoire. C'est à cette échelle que doivent être définies des politiques d'éducation prioritaire, qui recevraient de vrais moyens.

Envisagez-vous de rouvrir les IUFM ?

La suppression de la formation des enseignants est un scandale absolu, d'autant qu'elle a été mise en œuvre dans des conditions d'impréparation confondantes.

Plus que jamais, alors que l'école est confrontée à des difficultés multiples, les enseignants doivent bénéficier d'une véritable formation initiale et continue. Celle-ci peut être menée par les universités, mais dans le cadre de masters recrutant sur concours (avec possibilité d'entrée en M2 pour les gens plus âgés ayant déjà une expé-

rience professionnelle) et permettant un contact avec la recherche, dans la discipline étudiée mais aussi, obligatoirement, en éducation. Ce travail doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du terrain, grâce à des stages d'observation et de pratique.

Enfin, Il est nécessaire pour atteindre ces objectifs de soutenir et valoriser la recherche en éducation pour accompagner la formation initiale, la formation continue des enseignants, l'innovation pédagogique

Que proposez-vous aux 150000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ?

Conçu pour sélectionner des élites, notre enseignement secondaire s'accommode de la mise à l'écart, chaque année, d'un nombre considérable de jeunes. Conçus pour mettre en contact des chômeurs ayant déjà travaillé et des employeurs, les services de l'emploi ne savent pas prendre en charge les jeunes sans qualification.

L'allongement de deux années de la période d'instruction obligatoire garantira à tous les jeunes de plus de 16 ans une place en lycée. La possibilité de suivre ces deux années de formation générale ou professionnelle jusqu'à 25 ans donnera la possibilité à ceux qui le souhaitent de prendre du recul en vivant une expérience per-

sonnelle ou un engagement qui peut être un service civique, au cours d'une période qui doit être investie par les mouvements d'éducation populaire.

Après ce temps de formation, chacun bénéficiera d'un crédit de huit années de formation à suivre tout au long de la vie, avec garantie d'un revenu.

Ce revenu sera garanti d'emblée aux 16-25 ans, à travers un revenu universel d'autonomie, mis en place en cinq ans.

Le nombre de 18-29 ans vivant dans la pauvreté a augmenté de 32 % en 5 ans

Comment comptez-vous lutter contre

la violence à l'école ?

Le gouvernement s'est assis dessus mais les conclusions des Etats généraux de la violence à l'école, réunis en avril 2010, sont formelles : ce n'est

Les crédits « Vie scolaire et éducation à la responsabilité » ont baissé de 3,88 % entre le budget 2010 et le budget 2011

pas la répression qui fait reculer la violence dans un établissement scolaire, mais la présence et la cohésion

de l'encadrement adulte, le climat de confiance, la cohérence du projet

pédagogique et l'intensité des relations avec son environnement.

Il faut donc réformer le système de mutation des enseignants pour favoriser la constitution d'équipes stables et donner aux établissements la part d'autonomie nécessaire pour que, dans un cadre national clair, ils puissent définir de vrais projets.

Au-delà, c'est une meilleure insertion des établissements dans leur territoire, grâce à la mise en relation de tous les acteurs de l'éducation dans un bassin de vie, qui favorisera les échanges et la confiance mutuelle.

Comment envisagez-vous d'améliorer la maîtrise de la lecture ?

Même si le problème est ancien, la maîtrise de la langue se dégrade significativement depuis une dizaine d'années. Les évaluations PISA témoignent de l'insuffisance du niveau des adolescents dans ce domaine.

Mais ce n'est pas en limitant l'enseignement au « lire-écrire-compter » ou en ravivant de façon surréaliste le fantasme de la « méthode globale » qu'on résoudra ce problème complexe.

L'enjeu est au contraire de donner toute sa place à la culture de l'écrit dans l'enseignement : l'art et la culture doivent être à la fois la porte d'entrée et l'aboutissement de l'apprentissage. Pour cela, les programmes scolaires doivent cesser d'être un empilement de connaissances pour redonner à des équipes plus stables et cohérentes la possibilité de construire de véritables projets et de définir des priorités.

Pensez-vous qu'il soit nécessaire de faire évoluer le statut des enseignants ?

Les obligations de service des enseignants du secondaire ont été définies en 1950, à une époque où l'enseignement du second degré n'avait rien à voir avec ce qu'il est aujourd'hui, ni surtout avec ce que nous voulons en faire, en intégrant le collège dans une école fondamentale qui prendrait en charge tous les enfants de 6 à 16 ans.

Le maintien en l'état du service enseignant est un élément de blocage considérable : on ne peut changer l'école que si on réforme le statut enseignant, dans le sens d'une plus grande présence dans l'établissement, ce qui, d'ailleurs, permettrait de reconnaître l'investissement de beaucoup de professeurs, en dehors du strict cadre de leurs cours, qui est une

réalité capitale et aujourd'hui ignorée par le système.

C'est une question qu'on ne peut trancher par une injonction ministérielle : il faut bien plus qu'une négociation. Tout comme la création de l'école fondamentale, à laquelle il est indissolublement lié, le service ensei-

gnant doit faire l'objet d'un vaste débat qui doit s'intégrer dans un projet cohérent d'école. Les Etats généraux de l'école fondamentale, qui proposeraient aux syndicats, associations et mouvements pédagogiques de mettre en débat des propositions globales, seraient l'occasion de ce débat.

Comptez-vous rétablir la semaine de 4 jours 1/2 dans le primaire ?

Si elle comporte de nombreux avantages apparents, la semaine de 4 jours est la forme d'organisation du temps scolaire la plus discriminante socialement. On sait d'ailleurs que le samedi matin, supprimé par Xavier Darcos, était un moment privilégié de contact entre parents et enseignants.

Pour autant, l'heure n'est pas à fixer des rythmes scolaires uniformes dans tout le pays. Telle formule profitable ici peut être néfaste là : sur cette question, l'environnement est particulièrement déterminant.

Il importe donc que ce soit à l'échelle du bassin de vie que l'ensemble des

acteurs de l'éducation se concertent, en collaboration avec un « bureau des temps » qui reste à inventer, pour fixer non pas seulement les horaires de l'école élémentaire, mais les modalités de l'encadrement éducatif et des déplacements des

enfants sur l'ensemble de la journée et de

la semaine : la célèbre question des « orphelins de 16 heures » doit susciter une réflexion conjointe des écoles, associations, parents et élus.

Les écoliers français ont un temps de cours supérieur de 20 % à la moyenne de l'OCDE

Pensez-vous qu'il faille attribuer le baccalauréat en partie par contrôle continu ?

L'affaire des fuites du bac de juin 2011 a révélé une fois de plus que la lourdeur du dispositif le rendait ingérable, et ce pour un intérêt social qui n'est guère que symbolique.

Mais le problème du bac est bien plus profond : privilégiant la mémoire et la capacité de restitution en temps limité, et ce sur des savoirs strictement délimités, il ne permet pas d'évaluer les qualités de créativité, de coopération, de curiosité et d'esprit critique, autrement plus utiles dans

l'enseignement supérieur, auquel il donne accès. Plus grave, il oriente toute la pédagogie en amont vers des exercices de mémorisation et de restitution.

Le contrôle continu n'est donc qu'une petite partie de la solution. Dans le cadre d'un lycée modulaire, une partie du diplôme pourrait être obtenue par un système d'unités capitalisables, le reste ayant la forme de la présentation de travaux personnels ou collec-

tifs et d'une ou deux épreuve(s) ponctuelle(s) transdisciplinaire(s).

Avez-vous des propositions pour lutter contre la délinquance juvénile et les incivilités ?

Notre pays est celui où la jeunesse souffre de l'image la plus négative : elle n'est considérée qu'à travers les problèmes qu'elle pose. Or la montrer du doigt, dans une période où son insertion économique est particulièrement difficile, est le meilleur moyen de dresser les générations les unes contre les autres.

Le meilleur moyen de réduire la violence et les incivilités est de montrer à la jeunesse qu'elle a une place à prendre dans notre société, en encourageant la prise de responsabilités, notamment dans le cadre associatif et scolaire, et en élargissant le service civique.

Un mineur délinquant est d'abord un enfant en danger : le passage à l'acte est toujours l'aboutissement d'un parcours associant problèmes familiaux et déscolarisation. C'est par l'éducation, en redonnant aux jeunes en difficulté l'espoir de se construire une vie sociale, qu'on lutte contre la délinquance.

Le sentiment d'insécurité est d'abord le fruit de l'absence de communication, qui génère irrespect et sentiment d'impunité. C'est en renouant le dialogue avec les jeunes qu'on recréera les conditions du respect.

Y a-t-il des différences significatives entre vos propositions et celles que porte le Parti socialiste ?

Après avoir très longtemps hésité au point de s'accommoder à une époque aussi bien d'Alain Savary que de Jean-Pierre Chevènement, le Parti socialiste a annoncé qu'il s'attaquerait à des questions déterminantes, comme le service des enseignants ou le collège. Toutefois, si certaines de ses propositions rejoignent ce que les écologistes proposent depuis longtemps, elles sont surtout portées par des personnalités secondaires, le candidat adoptant des positions moins tranchées, masquées par la promesse si séduisante de recruter 60 000 professionnels de l'éducation.

Fondamentalement, le projet écologiste défend une vision systémique de l'éducation : nous voulons sortir du productivisme scolaire en rappelant à

la société que l'école est une instance éducative parmi d'autres, la famille, les médias et le monde associatifs ne pouvant être ignorés. De ce point de vue, nous sommes convaincus de la nécessité de soutenir l'éducation populaire, à travers un grand forum qui permettra de faire le point sur ses besoins, en termes de soutien financier, mais aussi logistique et juridique.

C'est dans cet esprit que nous voulons à tout prix que l'ensemble des réflexions, débats et décisions sur l'éducation soient l'occasion d'une réelle implication (et responsabilisation) de l'ensemble des acteurs. Contre des programmes qui ont le culte du détail et des examens infantilisants, les enseignants doivent retrouver la maîtrise de leur métier,

notamment dans le travail en équipe et l'élaboration de projets. Contre le tête à tête entre ministre et syndicats, nous voulons que l'école fondamentale soit définie au terme d'un débat national au cours duquel l'ensemble des acteurs seraient sollicités pour mettre en discussion dans la société

des projets cohérents et complets. Ces Etats généraux de l'école fondamentale seraient l'occasion inédite de responsabiliser les corps intermédiaires et d'intensifier les relations entre les institutions, le peuple et la société civile.

Une éducation apaisée pour une société émancipatrice

| | |
|---|---|
| L'éducation et la formation sont au cœur du projet écologiste | 3 |
| L'éducation est l'affaire de toute la société | 4 |
| Le tableau noir | 4 |
| Contre le statu quo éducatif, rétablir la confiance à l'école | 6 |

Autonomie **7**

Encadrés

| | | | |
|---|----|--|----|
| <i>Les Agendas 21 scolaires</i> | 8 | <i>« Gap year » pour tous !</i> | 11 |
| <i>Une « Maison de l'Éducation » à Lyon</i> | 9 | <i>Orientation : ni spécialisation précoce, ni</i> | |
| <i>Parler « globish » ?</i> | 10 | <i>« passerelles » hypocrites</i> | 12 |
| <i>Revaloriser l'enseignement technologique</i> | | <i>Vers un revenu d'autonomie</i> | 13 |
| <i>et professionnel : sortir de l'incantation</i> | 10 | <i>Formation professionnelle et démocratie</i> | |
| | | <i>participative en Basse-Normandie</i> | 14 |

Solidarité **15**

Encadrés

| | | | |
|--|----|--|----|
| <i>L'école obligatoire dès trois ans ?</i> | 15 | <i>Carte scolaire, éducation prioritaire</i> | 18 |
| <i>Délinquance des mineurs : un vrai problème qui mérite mieux que des idées simples</i> | 17 | <i>L'éducation populaire au service de l'éducation à l'environnement</i> | 18 |
| | | <i>Pour un nouveau bac</i> | 20 |

Responsabilité **21**

Encadrés

| | | | |
|--|----|---|----|
| <i>Des rythmes scolaires aux rythmes de vie</i> | 22 | <i>Intergénération : quand l'élève en difficulté apprend avec les personnes âgées</i> | 26 |
| <i>Une école qui donne envie d'innover, d'inventer et... d'apprendre</i> | 24 | <i>Des Etats généraux de l'école fondamentale</i> | 28 |

Pour une politique écologiste de l'éducation et de la formation

| | |
|---|----|
| 1. L'éducation, ce n'est pas qu'à l'école | 29 |
| 2. Combattre les inégalités dès la petite enfance | 30 |
| 3. Construire l'école fondamentale | 30 |
| 4. Pour un véritable service public de l'enseignement supérieur | 31 |
| 5. Pas de jeune sans solution | 31 |
| 6. La formation, c'est tout au long de la vie | 32 |
| 7. Garantir aux enseignants la maîtrise de leur métier | 32 |
| 8. Rendre l'école à ceux qui la vivent | 33 |

14 questions pour unE ministre écologiste de l'éducation nationale **34**

Ce document est le fruit de la réflexion et des débats de la commission Enfance, éducation, formation d'Europe Ecologie-Les Verts. Son contenu, mis en forme en vue des campagnes électorales de 2012, intègre des interrogations et met en évidence des alternatives : il ne s'agit pas ici de marteler des certitudes, mais d'ouvrir le débat.

Jamais, dans notre pays, l'éducation n'a été un enjeu si crucial qu'aujourd'hui.

Jamais elle n'avait subi de telles attaques

Attaques de la part d'un système économique voué aux valeurs du marché et de la consommation. Attaques de la part d'une société qui met sur sa jeunesse une pression insoutenable, dans une logique de compétition acharnée. Attaques de la part du pouvoir, qui voit dans le budget de l'Education nationale une variable d'ajustement et dans l'école un instrument de tri sélectif des individus.

Jamais pourtant l'éducation n'a été si nécessaire.

Dans un monde aux ressources naturelles limitées, ce n'est pas par la croissance, mais par la mobilisation de l'intelligence et de la créativité des humains qu'on progressera désormais. Dans un monde d'échanges et de démocratie, c'est en apprenant la coopération et la solidarité qu'on fera face à des responsabilités nouvelles. Dans un monde où un autre modèle économique doit d'urgence être défini, c'est par la formation que nous inventerons les métiers et les emplois de demain.

On demande à l'école de réussir tout ce que le marché-roi ne parvient plus à faire. Or l'effort pour l'émancipation de chacun et la coopération de tous doit être l'affaire de l'ensemble de la société : Ecole, associations, familles, médias.

On demande à l'école de sélectionner une élite et aux jeunes de se lancer dans une course d'obstacles folle. Or pour redonner aux enfants l'envie d'aller à l'école et permettre aux enseignants de se réapproprier leur métier, l'urgence est d'apaiser la relation éducative.

Les écologistes alertent depuis longtemps la société sur la nécessité de se réapproprier l'enjeu éducatif. Actifs dans le mouvement social, présents dans les institutions, ils travaillent à élaborer les alternatives dont nous avons besoin.

On trouvera ici les principaux éléments de cette réflexion, telle qu'elle peut être synthétisée au moment des échéances électorales de 2012. Ce petit texte entend proposer, mais ne prétend pas avoir réponse à tout. Etape d'une réflexion collective, il n'éluide pas les questions qui restent à trancher et ambitionne avant tout de contribuer au débat que le pays doit absolument avoir.

**- COMBATTRE LES INEGALITES
DES LA PETITE ENFANCE**

**- OFFRIR UNE SOLUTION A
TOUS LES JEUNES**

**- RETABLIR LA CONFIANCE A
L'ECOLE**

**- RENDRE L'ECOLE A CEUX QUI
LA VIVENT**